



Rapport agricole 2024

— Objectifs et mesures 2024-2029



ETAT DE FRIBOURG
STAAT FREIBURG

—
Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts **DIAF**
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft **ILFD**



Table des matières

1	Préface du Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts	4
2	Évaluation des mesures cantonales 2019	6
3	Politique agricole de la Confédération	8
4	Politique agricole fribourgeoise	12
	La vision du Conseil d'Etat	12
	État de la situation	16
	Statistiques	20
	Ressources annuelles disponibles	24
5	Axes stratégiques	27
	Axe 1 : Production agricole et filières	28
	Axe 2 : Recherche, formation et conseil	34
	Axe 3 : Exploitation familiale et évolution sociale	38
	Axe 4 : Sécurité alimentaire et santé animale	42
	Axe 5 : Ressources naturelles	46
	Axe 6 : Outils de production	52
	Axe 7 : Paiements directs et revenu agricole	56
6	Conclusion et perspectives	60
7	Annexe Evaluation des mesures cantonales 2019	62

1 Préface du Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts

L'agriculture fait face à des tensions économiques, sociales et environnementales colossales, trouvons le bon chemin!

Le monde agricole fait face à des défis colossaux: une adaptation nécessaire vers une durabilité pour faire face aux changements climatiques et aux attentes environnementales, tout en tenant son rôle premier « nourrir la population » et contribuer ainsi à l'objectif d'autoapprovisionnement inscrit dans la Constitution fédérale.

Produire mieux, oui – produire moins, non! Tel est le slogan que j'essaie de mettre en œuvre dans le cadre de la politique agricole fribourgeoise. Rappelons également que le monde agricole est très résilient et sait s'adapter. Les conditions de production n'ont cessé de changer depuis ces 50 dernières années, une évolution massive qui s'est faite avec l'engagement du milieu agricole, en particulier dans notre pays, qui appliquent des normes parmi les plus sévères et restrictives au monde.

La **révolte agricole** qui s'est manifestée au début de l'année 2024 a mis en évidence l'incertitude économique (importante fluctuation des coûts et des revenus¹), l'augmentation des charges administratives, les changements climatiques et l'évolution sociétale (individualisation de la société, polarisation ville/campagne) comme les quatre grands facteurs qui préoccupent grandement les agriculteur-riche-s de notre canton, et au-delà. Le dialogue a été sain et constructif, toutefois, il n'est pas possible d'apporter des solutions en un coup de baguette magique, il y a donc du travail. Le Canton de Fribourg est conscient des enjeux cruciaux et s'engage d'autant plus que l'agriculture représente un domaine central, tant sur le plan économique que social et culturel. Pour rappel, 60 % du territoire fribourgeois est dédié à l'agriculture, on compte plus de 2500 exploitations et Fribourg produit 7 % de la production totale suisse, alors que sa population représente 3 %.

Le secteur agroalimentaire est une priorité du Conseil d'Etat qui ambitionne de se positionner en leader en la matière. Fribourg héberge déjà de nombreuses industries agroalimentaires et près de 20 % des denrées suisses passent par notre territoire. La filière agroalimentaire représente environ 20 % des postes de travail du Canton. Le développement du campus de Grangeneuve et l'arrivée de l'Institut fédéral d'Agroscope à Posieux, mais aussi le développement du Campus Agrico à Saint-Aubin sont des éléments concrets qui permettent de viser de telles ambitions.

En intégrant les difficultés financières fédérales et cantonales, le Rapport agricole 2024 s'inscrit dans un contexte difficile mais néanmoins ambitieux. La période est déterminante puisque la « Berne fédérale » planche sur la PA30+, il est donc central de faire valoir nos positions pour défendre une agriculture professionnelle, productive, respectueuse de la qualité de vie des exploitantes et des exploitants, de l'environnement et des animaux. En tant que vice-président de la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture, je m'implique sans retenue pour définir une stratégie agricole claire, ambitieuse, tenant compte de nos forces et faiblesses ainsi que de notre fort potentiel de développement.

Au-delà de la période cruciale sur le plan de la planification agricole fédérale, nous devons faire face aux difficultés financières, tant à l'échelle de la Confédération, qu'à l'échelle cantonale. Les perspectives financières de ces prochaines années sont maussades. Le maintien des aides structurelles en faveur de l'agriculture est un thème à ajouter à tous les défis précédemment mentionnés. La tâche est grande, passionnante et concerne non seulement l'agriculture mais bien la direction globale que nous voulons donner à notre société de demain.



Le Conseiller d'Etat Didier Castella, Directeur des institutions, de l'agriculture et des forêts

¹ Ce rapport fait également office de rapport suite au Postulat 2024-GC-41 « Des prix justes pour les familles paysannes » pris en considération par le Grand Conseil le 3 septembre 2024.



2 Évaluation des mesures cantonales 2019

Dans le Rapport agricole 2019, des mesures ont été définies en fonction des sept axes stratégiques. Avant de débiter la rédaction du rapport agricole 2024, une évaluation de ces mesures a été effectuée quant à leur réalisation par axe (état : fin 2023). Dans l'ensemble, on peut constater que la majorité des mesures ont été mises en œuvre avec succès : 82 % ont été réalisées, 17 % ont été réalisées partiellement et 1 % n'est pas réalisé. Vous trouverez l'évaluation détaillée des 88 mesures dans l'annexe.

Axe stratégique	Mesure réalisée	Mesure partiellement réalisée	Mesure non réalisée
Production agricole et filières	10	1	0
Recherche, formation et conseil	12	0	1
Exploitation familiale et développement social	6	0	0
Sécurité alimentaire et santé animale	12	3	0
Ressources naturelles	15	3	0
Savoir-faire et outils de production	7	4	0
Paiements directs	10	4	0
Total (88)	72	15	1



3 Politique agricole de la Confédération

Fribourg est l'un des principaux cantons agricoles de Suisse. Il est donc naturel que le Conseil d'Etat fribourgeois s'intéresse particulièrement à la politique agricole et s'engage pour une agriculture professionnelle, productive, respectueuse de la qualité de vie des exploitantes-e-s, de l'environnement et des animaux. Si les grandes décisions liées à la politique agricole se prennent en majorité au cœur de la Berne fédérale, les cantons, partie intégrante du système fédéraliste, ont le droit et le devoir de s'impliquer à leur niveau.

Pour Fribourg, plusieurs critères entrent en considération avant toute intervention fédérale. Si, par exemple, une décision du Parlement fédéral entraîne des coûts financiers élevés ou provoque une charge administrative importante, le canton se doit de réagir. L'objectif à long terme pour notre canton est de renforcer sa position, déjà stratégique, dans le secteur agroalimentaire. C'est donc avec cette vision qu'il tente d'influencer l'orientation de la politique agricole et alimentaire suisse dans son intérêt. La production alimentaire doit être durable, tout en permettant aux acteur-ric-e-s de l'agriculture et de l'agroalimentaire de maintenir et de développer leurs exploitations dans un environnement de plus en plus concurrentiel. L'accent reste mis sur l'innovation, l'amélioration de la valeur ajoutée, et le positionnement des produits dans le pays et à l'étranger.

De la PA22+ ...

Le développement de la Politique agricole nationale fait actuellement l'objet de discussions au Parlement fédéral. Suspendue durant la session de printemps 2021, la PA22+ *Politique agricole à partir de 2022* a été adoptée sous une forme réduite lors de la session d'été 2023. Ces changements sont désormais appliqués au niveau de l'ordonnance. En parallèle, le Parlement a chargé le Conseil fédéral de rédiger un rapport sur la « Future orientation de la politique agricole ». Ce rapport, approuvé par le Parlement fédéral le 22 juin 2022, démontre comment le secteur agroalimentaire suisse pourra à l'avenir contribuer davantage à la sécurité alimentaire. L'ensemble du système alimentaire, de la production à la consommation, est pris en compte dans ces réflexions.

De plus, le Conseil fédéral indique dans ledit rapport la voie à suivre en matière de politique agricole, jusqu'à la prochaine grande réforme qui entrera en vigueur en 2030. Cette voie comprend trois étapes :

> 1^{ère} étape : **Initiative parlementaire 19.475 Réduire les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires et les pertes d'éléments nutritifs.**

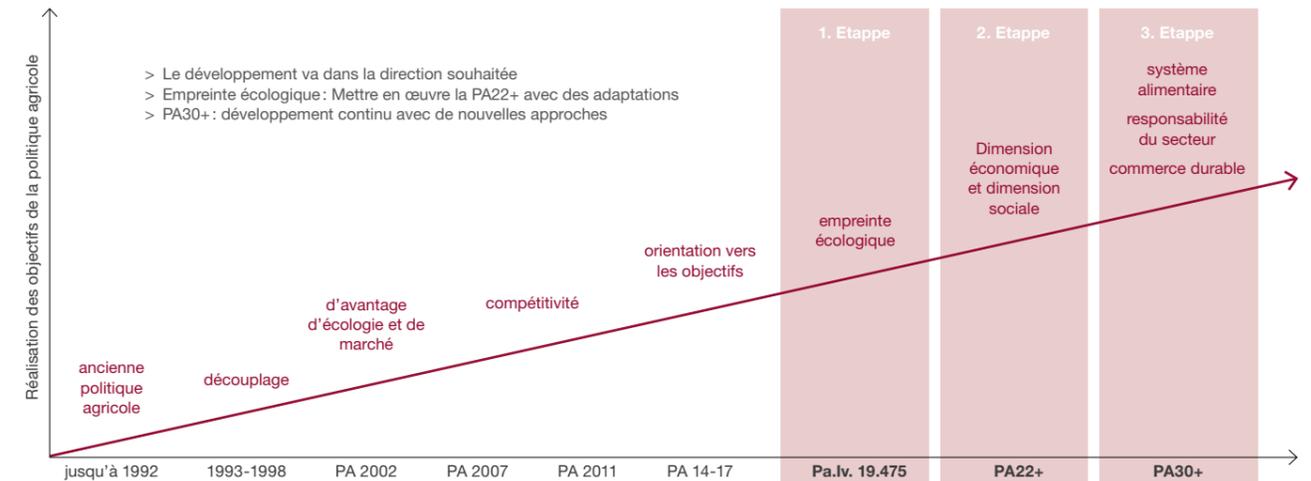
Les mesures urgentes de la PA22+ visant à réduire les risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires et les pertes d'éléments nutritifs lors de l'utilisation d'engrais ont été mises en œuvre sous forme d'adaptations d'ordonnances à partir de 2023.

> 2^e étape : mise en œuvre du mini-paquet PA22+ à partir de 2025.

Les mesures dans le domaine de la durabilité économique et sociale de la PA22+ doivent entrer en vigueur en 2025. Elles comprennent plusieurs actions comme le soutien à l'assurance récolte, la protection sociale obligatoire, la promotion de la numérisation ou le regroupement de la mise en réseau et de la qualité du paysage.

> 3^e étape : la future politique agricole PA30+ à partir de 2030 dans un système alimentaire global.

Développement thématique de la politique agricole



Source : d'après OFAG, 2024

... à la PA30+

La prochaine grande réforme de la loi fédérale sur l'agriculture entrera en vigueur en 2030 (PA30+). Basée sur le rapport adopté par le Conseil fédéral traitant de l'orientation future de la politique agricole, la PA30+ doit s'inscrire dans un système alimentaire global. Désormais, ce ne sont pas seulement des mesures dans le domaine de l'agriculture qui seront introduites pour rendre notre système alimentaire durable, mais que tou-te-s les autres acteur-ric-e-s de la chaîne de création de valeur devront également contribuer à un système plus durable. Les branches sont particulièrement concernées, puisqu'elles devront assumer encore plus de responsabilités. Il en va de même pour les relations commerciales internationales qui devront contribuer à un développement durable.

Le Conseil fédéral a été chargé par la motion 22.4251 *Rapport sur la future orientation de la politique agricole. Concrétisation du concept*, de présenter d'ici 2027 un **message pour la PA30+**. Celui-ci doit tenir compte, notamment, des aspects suivants :

- Assurer la sécurité alimentaire sur la base d'une production alimentaire nationale diversifiée, au moins au niveau actuel d'autosuffisance
- Réduire l'empreinte écologique de la production agricole à la consommation de denrées alimentaires (y. c. les importations)
- Améliorer les perspectives économiques et sociales du secteur agricole et agroalimentaire
- Simplifier les instruments politiques et réduire la charge administrative

Les travaux pour atteindre ces objectifs ont déjà commencé. La Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture joue un rôle de levier important pour exercer une influence sur ces réflexions. En siégeant au comité directeur de cette conférence, le Conseiller d'Etat fribourgeois, Didier Castella, permet à notre canton d'exercer une influence réelle sur la future orientation de la politique agricole. De plus, Fribourg participe activement aux groupes de travail sur la PA30+ et suit attentivement l'ensemble des discussions.

Stratégie climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050

L'agriculture et l'industrie alimentaire font partie des secteurs particulièrement touchés par les effets du changement climatique. De plus, ces domaines d'activité produisent une quantité non négligeable de gaz à effet de serre (GES). La Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050 a pour objectif de soutenir ces deux secteurs dans leur adaptation au changement climatique et dans la réduction de leurs émissions de GES. Elaborée par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG), l'Office fédéral de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (OSAV) et l'Office fédéral de l'environnement (OFEV), cette stratégie constitue une base permettant d'orienter le système alimentaire vers la durabilité et de renforcer ainsi globalement la sécurité alimentaire. La stratégie intersectorielle est axée sur trois objectifs à atteindre d'ici 2050 :

- > L'agriculture garantit une production adaptée au climat et au lieu, tout en atteignant un taux d'auto-suffisance d'au moins 50 %.
- > La population se nourrit de manière saine et équilibrée. Par rapport à 2020, elle réduit ainsi de deux tiers par habitant son empreinte écologique liée à l'alimentation.
- > Les émissions de GES liées à la production agricole nationale sont réduites de 40 % par rapport à 1990.

La stratégie prévoit notamment de développer la recherche sur la réforme du système alimentaire. En outre, les instruments politiques existants doivent être développés de manière cohérente. Il s'agit d'œuvrer pour que la production, la transformation, le commerce et la consommation tendent vers l'objectif zéro net, fixé par le Conseil fédéral, pour les émissions de GES d'ici 2050. Les risques climatiques doivent ainsi être limités à un minimum.

Enveloppe financière 2026-2029 : moyens financiers pour l'agriculture

Le Conseil d'Etat fribourgeois a pris position sur les moyens financiers fédéraux destinés à l'agriculture pour la période 2026-2029. Le Gouvernement tient à défendre le revenu des familles paysannes et encourage les améliorations foncières. Le projet mis en consultation par le Département fédéral de l'économie (DEFR), de la formation et de la recherche prévoyait notamment une réduction des contributions de 2,5 % par rapport à la période actuelle 2022-2025. Constatant que les moyens financiers fédéraux alloués à l'agriculture ont baissé ces dernières années, le Conseil d'Etat s'oppose à toute réduction supplémentaire. Celle-ci entraînerait une nouvelle diminution du revenu des agriculteur-riche-s et mettrait en péril, tant la sécurité de l'approvisionnement, que la capacité d'adaptation du secteur aux conséquences du changement climatique.

Le Conseil d'Etat souligne que les contributions de la Confédération pour l'agriculture sont restées nominalement stables au cours des 15 dernières années, alors qu'elles ont augmenté dans d'autres domaines de dépenses. La part des dépenses de la Confédération pour l'agriculture et l'alimentation a donc diminué d'environ un tiers (de 5,9 % à 4,1 %). Cette diminution intervient à un moment où le revenu des familles paysannes est déjà fortement affecté par l'inflation, et où l'ensemble du secteur doit réaliser d'importants investissements afin de réduire son impact sur le climat et de s'adapter aux conséquences du changement climatique.

Le Conseil d'Etat souligne que dans la région de la plaine, seuls 46 % des exploitations atteignent le salaire de référence, contre 27 % dans la région des collines et 17 % dans la région de montagnes. En 2022, le revenu du travail par unité de main-d'œuvre familiale a même baissé de plus de 6 %. Les mesures en faveur du revenu des familles paysannes devraient donc être renforcées et non pas réduites, comme le prévoit le projet de la Confédération.

Les investissements nécessaires à la mise en œuvre de la « Stratégie Climat pour l'agriculture et l'alimentation 2050 » et de la « Stratégie Améliorations structurelles 2030+ » au niveau national, nécessitent également d'importantes ressources financières supplémentaires, qui ne peuvent être prélevées sur les paiements directs, car cela péjorerait encore la situation économique des agriculteur-riche-s et de leurs familles.



4 Politique agricole fribourgeoise

Le canton de Fribourg veut se positionner en tant que leader dans le secteur agroalimentaire. Le Conseil d'Etat a inscrit cette vision pour la troisième fois dans son programme gouvernemental, confirmant ainsi qu'elle s'établit sur le long terme. Elle s'intègre dans les trois axes stratégiques du programme gouvernemental 2022-2026, qui sont « économie et innovation », « cohésion sociale » et « transition écologique ».

La vision du Conseil d'Etat

« L'agriculture fribourgeoise est professionnelle, productive, respectueuse de la qualité de vie des exploitant-e-s, de l'environnement et des animaux. »

Cette définition englobe plusieurs thèmes. L'axe « économie et innovation » comprend la mise en œuvre de la stratégie alimentaire, du développement du campus de Grangeneuve et de la promotion d'une agriculture innovante. L'axe « transition écologique » concerne la mise en œuvre du plan climat pour une agriculture résiliente, la protection des sols, la protection des eaux ainsi que la mise en œuvre de la stratégie biodiversité. Quant au troisième axe traitant de la « cohésion sociale », il est devenu un thème important avec la « Révolte agricole » actuelle. Ces thèmes sont mis en lien dans le présent rapport avec les sept axes stratégiques déjà présentés dans le Rapport agricole précédent datant de 2019.

Comme expliqué au chapitre 3, la politique agricole est avant tout élaborée au niveau fédéral, sans oublier que désormais, d'autres politiques sectorielles de la Confédération, comme l'aménagement du territoire ou la politique environnementale, exercent une forte influence sur l'agriculture. Chargé de l'exécution de cette politique fédérale, Fribourg, en tant que canton orienté vers la production, tient à faire valoir sa vision dans l'élaboration de la future politique agricole fédérale 2030 : **Produire mieux, oui – produire moins, non.** Un message concret qui se décline pour chacun des axes du rapport agricole.



Stratégie

La stratégie du Conseil d'Etat pour faire du Canton un leader dans le secteur alimentaire repose sur sept axes.

> Axe 1 : Production agricole et filières

L'innovation permet au secteur d'être plus performant, de conquérir de nouveaux marchés et de répondre aux besoins et aux exigences des consommateur-riche-s. Les filières jouent un rôle essentiel pour l'innovation, mais aussi pour assurer une valeur ajoutée tout le long de la chaîne de valeur.

> Axe 2 : Recherche, formation et conseil

La formation et le conseil sont des facteurs essentiels pour préparer les professionnel-le-s de l'agriculture et de l'agroalimentaire à relever les défis de demain. L'attractivité et le rayonnement du campus de Grangeneuve continuent de croître grâce aux investissements du Canton et au renforcement des activités de recherche d'Agroscope.

> Axe 3 : Exploitation familiale et développement social

Le contexte économique et l'évolution sociale exercent une forte pression sur les exploitations agricoles familiales et sur la santé des agriculteur-riche-s. Des études ciblées permettent d'approfondir les thèmes sociaux afin d'en déduire ensuite des mesures (de prévention) appropriées.

> Axe 4 : Sécurité alimentaire et santé animale

La sécurité alimentaire et le bien-être des animaux sont des missions publiques qui vont de pair avec l'accompagnement du secteur alimentaire. Elles garantissent l'approvisionnement en produits sains et sûrs, y compris pour les nouveaux procédés de production. Conformément à la stratégie du Conseil d'Etat, les technologies les plus modernes doivent également être utilisées.

> Axe 5 : Ressources naturelles

Les ressources naturelles – l'air, l'eau, le sol et la biodiversité – sont à la base de toute la production agricole et alimentaire. Du point de vue de la durabilité, il est essentiel de minimiser l'impact de la production sur ces ressources. Afin de développer de nouvelles techniques de production qui préservent les ressources, le canton soutient des projets pilotes dans des domaines sensibles, par exemple pour une meilleure gestion des engrais et des produits phytosanitaires, pour la réduction d'émissions d'ammoniac ou les projets pilotes qui sont réalisés dans le cadre de la stratégie cantonale pour la biodiversité (SCB) pour la qualité du paysage.

> Axe 6 : Outils de production

La promotion des investissements dans des structures performantes, modernes et interconnectées est un instrument important de l'Etat. Des surfaces regroupées, des systèmes d'irrigation là où cela est nécessaire, des bâtiments d'exploitation modernes et des outils de production et de transformation permettent d'optimiser la création de valeur. Pour cela, il faut également disposer des connaissances techniques nécessaires dans les exploitations.

> Axe 7 : Paiements directs et revenu agricole

Le canton est responsable de la mise en œuvre de la politique agricole fédérale en matière de paiements directs. Afin de soutenir les agriculteur-riche-s fribourgeois-es et leurs familles, le Conseil d'Etat participe à l'élaboration de la politique fédérale en faisant entendre sa voix au niveau fédéral, mais aussi en planifiant et en mettant en œuvre des projets pilotes afin d'être à l'avant-garde des futures dispositions et de montrer les spécificités de l'agriculture fribourgeoise. Cependant, le revenu agricole dépend aussi de la situation du marché et de l'évolution des prix.

Stratégies transversales

La stratégie du Conseil d'Etat est liée à d'autres stratégies transversales : Durabilité, Climat, Biodiversité, Sols, Agroalimentaire pour ne citer que les plus importantes qui sont développées ci-dessous. Par ailleurs, on peut également mentionner le plan de mesures « air » et le plan sectoriel de la gestion des eaux qui concernent également l'agriculture.

La Stratégie cantonale du **développement durable** de l'Etat de Fribourg 2021-2031 a été adoptée par le Conseil d'Etat le 29 septembre 2020 et approuvée par le Grand Conseil le 9 février 2021. L'Etat de Fribourg entend ainsi relever simultanément les défis sociaux, économiques et environnementaux. Il s'agit à l'avenir d'aligner les objectifs fribourgeois sur ceux de l'Agenda 2030.

Le **Plan Climat cantonal 2021-2026 (PCC)**, sur lequel s'appuie la politique climatique du Canton, présente des mesures concrètes permettant d'atteindre les objectifs fixés par le Conseil d'Etat, à savoir « assurer la capacité d'adaptation du territoire cantonal aux changements climatiques », « réduire les émissions de gaz à effet de serre de 50 % d'ici 2030 » et « contribuer à l'objectif de zéro émission nette d'ici 2050 ». Ces objectifs ont été renforcés et intégrés à la loi cantonale sur le climat, entrée en vigueur le 1^{er} octobre 2023. Le PCC possède un volet stratégique, ainsi qu'un plan de mesures au nombre de 115 réparties en deux piliers et huit axes. Le premier pilier comprend le thème de l'adaptation, c'est-à-dire les mesures nécessaires qui permettront au canton de s'adapter aux changements climatiques actuels et futurs. Il englobe les axes « eau », « biodiversité » et « espace et société ». Le deuxième pilier comprend le thème de l'atténuation, dont font partie les mesures de réduction et de stockage des gaz à effet de serre, dans le but d'enrayer le réchauffement climatique. Il se compose de quatre axes : « mobilité », « énergie et bâtiments », « agriculture et alimentation » et « consommation et économie ». Un axe « transversal », complète les deux piliers et renforce le caractère intersectoriel de cette stratégie.

Pour offrir une véritable réponse à la crise de la biodiversité et suite aux diverses interventions parlementaires, le Conseil d'Etat a présenté, en septembre 2023, une **stratégie cantonale pour la biodiversité (SCB)**. Elle tient compte des efforts existants dans d'autres planifications nationales (en particulier le Plan d'action de la stratégie biodiversité suisse) et cantonales et propose sept objectifs avec 44 mesures concrètes, par exemple le conseil en matière agricole ou la planification et la mise en œuvre de l'infrastructure écologique. Elle a été approuvée par le Grand Conseil en novembre 2023.

En parallèle, le Conseil d'Etat a adopté en octobre 2023 une nouvelle stratégie visant à renforcer la protection des sols (**stratégie sol**) dans le canton. Il entend ainsi assurer la sécurité alimentaire et la qualité de l'eau, préserver la biodiversité, protéger la population contre les dangers naturels et faire face aux changements climatiques. Cette stratégie comprend un plan d'action de 18 mesures qui seront régulièrement évaluées.

Initié et porté par le Canton, « Fribourg Agri&Food » met en place des actions concrètes pour dynamiser, valoriser, soutenir et mettre en réseau les acteurs et actrices de l'innovation **agroalimentaire**. S'appuyant sur le succès de « Suisse Agro Food Leadinghouse » et de son Innovation Booster « Swiss Food Ecosystems », le lancement de l'Innovation Booster « Future Food Farming » est centré sur une stratégie d'innovation nouvelle et élargie, soutenue par Innosuisse. L'objectif est d'accélérer la transformation du système alimentaire grâce à une approche collaborative et inclusive qui réunit toutes les parties prenantes pour participer à la conception, au test et à l'affinement de solutions innovantes. Le Canton entend poursuivre son développement économique en mettant l'accent sur la bioéconomie avec le secteur alimentaire, l'industrie 4.0 et le renforcement de l'économie diversifiée. Le Canton entend également exploiter le potentiel entrepreneurial de sa jeunesse, notamment en favorisant les écosystèmes émergents et en associant les entreprises, les centres de recherche publics et privés et les hautes écoles.

Pendant la période 2020-2023, un certain nombre de projets innovants dans le domaine stratégique de l'agroalimentaire a été soutenu grâce aux financements de la **Nouvelle Politique Régionale (NPR)**. Ces initiatives incluent deux projets collaboratifs, à savoir FRUIVAL et DurAOP, ainsi qu'un projet Interreg A franco-suisse intitulé ProScor. L'étude FRUIVAL a pour but d'identifier des chaînes possibles de valorisation de co-produits fruitiers, en se focalisant sur le marc de pomme, dans le but de compenser les pertes financières et diminuer l'impact environnemental lié à son élimination. Le projet DurAOP vise à évaluer la durabilité de cinq produits AOP du canton de Fribourg : le Vacherin, le Gruyère, la Cuchaule, le Boutefas et le Jambon de la Borne. Enfin, ProScor, qui fait partie du programme Interreg A entre la France et la Suisse, est un projet de recherche collaborative qui s'intéresse à l'étude de la compétition dans l'utilisation des ressources alimentaires, notamment dans le cas d'usage des protéines et des surfaces pour produire soit de l'alimentation animale, soit de l'alimentation humaine.



État de la situation

L'agriculture fribourgeoise en général

Même s'il a connu la plus forte croissance démographique de toutes les régions d'Europe, le canton de Fribourg reste fortement marqué par l'agriculture. Cette croissance crée de la prospérité, mais menace de plus en plus les bases de la production agricole, en particulier le sol. Il est donc d'autant plus important de prendre soin de cette ressource non renouvelable. Les surfaces agricoles représentent encore 60 % du territoire cantonal, dont les deux tiers sont composés de prairies et de pâturages, qui servent avant tout à la production laitière dans la région des collines et de montagnes. Les plaines sont davantage orientées vers les grandes cultures et les cultures maraîchères qui gagnent en importance avec l'évolution des habitudes alimentaires.

L'agriculture fribourgeoise est connue en Suisse et dans le monde entier pour ses fromages, comme le Gruyère AOP et le Vacherin fribourgeois AOP, ainsi que pour ses autres produits AOP (Poire à Botzi, Cuchale, Jambon de la Borne et Boutefas), ses produits du terroir et des produits industriels spécifiques (chocolat, Nespresso). Un emploi sur cinq dans le canton de Fribourg a trait au secteur alimentaire et un produit agricole sur cinq en Suisse est lié au canton de Fribourg. En tant que bien culturel, l'économie alpestre revêt un fort caractère identitaire et est également importante pour le tourisme. Elle a d'ailleurs été inscrite au patrimoine immatériel de l'UNESCO en décembre 2023. Plus petite région viticole de Suisse, le Vully est également une région magnifique avec des produits d'exception.

L'agriculture fribourgeoise est dynamique et diversifiée. Ses structures d'exploitation modernes et ses agriculteurs et agricultrices motivé-e-s et formé-e-s sont autant d'atouts qui lui permettent de rester concurrentielle. L'agriculture fribourgeoise fait aussi rimer traditions avec innovation. La numérisation, les robots ou les drones sont déjà une réalité pour les exploitant-e-s qui en parallèle doivent tenir compte des exigences, sans cesse croissantes, en matière de protection de l'environnement et des animaux. Le progrès technique a réduit le travail physique dans l'agriculture, mais les familles paysannes sont confrontées à de nouveaux défis sociaux et économiques.

Comme dans toute la Suisse, l'agriculture fribourgeoise est en constante évolution : certaines exploitations cherchent des alternatives, des marchés de niche ou de nouveaux types de production, tandis que d'autres continuent à miser sur une production mixte afin de répartir les risques ou d'essayer de nouvelles approches. D'autres encore choisissent la spécialisation, avec les investissements nécessaires en conséquence. Cette diversité de modèles est positive dans la mesure où elle offre des perspectives à un large éventail d'exploitations. Le défi pour Fribourg est d'accompagner cette évolution par un cadre juridique fiable et des mesures de politique agricole raisonnables. Point commun de toutes ces exploitations : elles doivent faire face aux défis du développement durable.

Cette thématique a été mise en évidence et déclinée en différents points au sein du mouvement de la « Révolte agricole » :

- > **Économie** : en plus de la vaste restructuration qu'elle a déjà subie, l'agriculture est confrontée à l'incertitude économique. Les coûts sont soumis à de fortes fluctuations, par exemple l'énergie, les engrais et les produits phytosanitaires, de même que les revenus de la production. Sans mesures étatiques, les conséquences seraient graves, notamment pour les exploitant-e-s qui fournissent les « matières premières » de transformation (lait, céréales, oléagineux, betteraves sucrières, etc.).
- > **Environnement** : les changements climatiques entraînent des conditions météorologiques de plus en plus extrêmes, telles que les inondations, la sécheresse et les tempêtes, qui ont des répercussions sur l'agriculture. Si l'agriculture fribourgeoise a commencé à s'adapter à ces nouvelles conditions (méthodes de culture, irrigation, systèmes d'élevage, etc.), des efforts supplémentaires sont toutefois nécessaires. Des pistes de réflexion sont suivies dans ce sens dans le cadre du plan climat agriculture.
- > **Société** : les pressions économiques et environnementales liées à l'évolution de la société (individualisation de la société, fossé entre ville et campagne, modèles familiaux, tertiarisation du monde du travail) augmentent les risques psychosociaux auxquels les agriculteur-riche-s sont exposé-e-s.

Situation économique de l'agriculture fribourgeoise

Contexte macroéconomique

La performance macroéconomique du secteur agricole se mesure sur la base des comptes économiques de l'agriculture publiés par l'Office fédéral de la statistique (OFS). Ces estimations se fondent sur les tendances observées de l'évolution des prix des intrants, des produits, des abattages, des livraisons de lait ou encore des résultats de récoltes. Les renseignements obtenus donnent une vue globale de la situation du secteur agricole et permettent une comparaison nationale et intercantonale.

A ce titre, la valeur de la production de la branche agricole représente « la valeur des biens et services produits en une année ». Cette production est destinée à la vente, à l'autoconsommation, à la consommation intermédiaire dans l'exploitation et à la production de biens de capital fixe pour usage propre (ex : plantations ou animaux de rente). Il est important de relever que les contributions fédérales ne sont pas comprises dans cet indicateur de production car les paiements directs rémunèrent uniquement les prestations d'intérêt général fournies par l'agriculture.

Valeurs de la production de la branche agricole de 2019 à 2022

Productions de la branche agricole	Suisse				Fribourg			
	2019	2020	2021	2022	2019	2020	2021	2022
Prix courants en millions de CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF	CHF
Production végétale	4'423	4'178	3'710	4'044	227	211	188	198
Production animale	5'506	5'755	5'915	5'990	510	534	561	590
Services agricoles	725	728	732	736	59	59	60	60
Activités secondaires non agricoles	754	777	841	878	40	41	45	46
Valeur de la production agricole	11'408	11'433	11'198	11'648	836	845	854	894
Consommation intermédiaire	7'163	6'960	6'976	7'341	522	504	508	535
Valeur ajoutée brute de la branche	4'245	4'473	4'222	4'307	314	341	346	359

Source : Banque de données statistiques interactive, 2024, 07-Agriculture, Comptes économiques de l'agriculture, OFS.

Sur la base des données statistiques à disposition, on constate que la valeur totale de la production agricole fribourgeoise, pour l'année 2022, correspond à environ CHF 894 millions. Ce montant représente le 7,7 % de la valeur totale de la production agricole nationale. En contribuant à environ 66 % de la valeur cantonale, la production animale représente le triple de celle de la production végétale. Avec une différence de +15 % par rapport au niveau national, l'importance économique prépondérante de la production animale dans le canton de Fribourg se confirme. Afin de définir la part de l'agriculture fribourgeoise dans le produit intérieur brut (PIB) cantonal, il y a lieu de calculer la valeur ajoutée brute de la branche : valeur de la production agricole – consommation intermédiaire. En 2022, la valeur ajoutée brute de l'agriculture du canton de Fribourg, à prix courants, s'élevait à CHF 359 millions alors que celle du pays était de CHF 4,3 milliards. En relation avec le PIB cantonal (CHF 20,3 milliards en 2021), l'agriculture fribourgeoise y contribue à hauteur de 1,8 %, alors que la valeur ajoutée brute de l'agriculture au niveau suisse occupe un peu moins de 0,6 % du PIB national.

Contexte microéconomique

Les performances microéconomiques des exploitations agricoles peuvent être analysées à l'aide des données comptables publiées chaque année par Agroscope. L'échantillon aléatoire « gestion d'exploitation » présente les résultats à l'échelle de l'entreprise et s'intéresse notamment aux produits et aux charges, au revenu de l'activité agricole et au revenu du travail. Les revenus générés par l'activité agricole varient d'une région de production à l'autre, mais restent stables sur la période allant de 2019 à 2021. Cependant, une évolution négative est observée au niveau national entre les années 2021 et 2022, avec une réduction du revenu de l'agriculture de 1,3 % en moyenne pour atteindre environ CHF 75'000 par exploitation, toutes régions confondues.

Résultats de l'activité agricole en 2022 selon les régions de production

	Suisse			Fribourg		
	Plaine	Collines	Montagnes	Plaine	Collines	Montagnes
Nombre d'exploitations (n)	1'031	766	706	178	204	19*
Résultat de l'activité agricole** Produits-Charges	CHF 94'559	CHF 66'052	CHF 56'392	CHF 80'393	CHF 75'461	CHF 77'214

* L'échantillon restreint dans cette catégorie incite à une certaine prudence dans l'interprétation des résultats.

** y compris charges sociales du chef d'exploitation

Source pour la Suisse : Agroscope, 2023, Evolution économique de l'agriculture suisse en 2022, Ettenhausen

Source pour Fribourg : Grangeneuve Section Agriculture, 2023, Résultats des comptabilités agricoles 2022, Posieux



Benoît Castella, Responsable du secteur Economie d'entreprise et comptabilité de Grangeneuve :

« Grangeneuve utilise son expertise en économie agraire pour étudier les tendances financières et les défis économiques des exploitations fribourgeoises. En réponse aux fluctuations des marchés, le but est de fournir des données claires et précises pour aider l'agriculture du Canton à rester viable et à s'adapter sur le long terme. »

Indicateurs

L'analyse des flux de trésorerie est également intéressante puisqu'elle montre si les liquidités dégagées par l'entreprise lui permettent de faire face aux différentes dépenses. Cette évaluation est notamment pertinente afin de déterminer la solvabilité à long terme des exploitations.

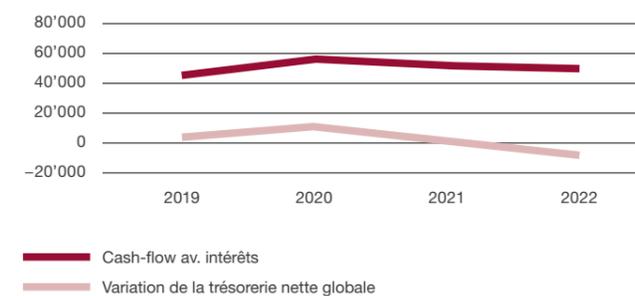
En moyenne, le **cash-flow** avant intérêts des années 2019 à 2022 se monte à CHF 51'331 par exploitation. Ce montant doit permettre de réaliser les investissements de renouvellement, de financer les dettes (intérêts et remboursements) et de créer des réserves de liquidités. Après une hausse entre les années 2019 et 2020, cet indicateur évolue à la baisse depuis 2021. Si cette tendance venait à se poursuivre, certaines exploitations fribourgeoises pourraient se trouver en difficultés à moyen terme, situation dans laquelle elles ne pourraient plus investir, plus faire face aux obligations bancaires ou devoir suspendre la constitution de réserves de liquidités.

En observant la variation de la trésorerie nette globale (VTNG), on constate que cette tendance baissière est accentuée par l'augmentation des taux d'intérêts mais également par la hausse des coûts des investissements de renouvellement, notamment les frais de construction et le prix des machines.

Afin de bien évaluer la situation économique et financière, il est également important de s'intéresser à la viabilité à long terme et de s'assurer que les liquidités dégagées par l'activité agricole permettent de couvrir les opérations d'investissement et de financement, en particulier le remboursement des dettes et le paiement des intérêts. Si l'on observe une certaine stabilité de l'endettement des exploitations agricoles fribourgeoises ces dernières années, il est pertinent de relever que le facteur d'endettement est légèrement supérieur en comparaison nationale. Cet indicateur met en relation l'endettement net des exploitations avec leur capacité à générer des liquidités. Entre l'année 2019 et l'année 2022, ce facteur se situe à 8,25 ans, alors qu'au niveau Suisse il se situe plutôt à 7,2 ans.

Ces facteurs financiers mettent en lumière la dynamique positive de renouvellement des structures agricoles du canton de Fribourg mais incitent à une certaine prudence. En effet, l'évolution des indicateurs financiers évoqués ci-dessus est négative depuis 2021 et pourrait laisser présager une augmentation du nombre d'exploitations en difficultés financières ces prochaines années.

Evolution des indicateurs financiers de 2019 à 2022



Source : Grangeneuve Section Agriculture, 2023, Résultats des comptabilités agricoles 2022, Posieux.

Statistiques

Comparaison intercantonale



David Aeschlimann, responsable du Secteur Services de Grangeneuve:

« Les statistiques agricoles fournissent les informations nécessaires pour évaluer l'impact des politiques, planifier des stratégies de développement et répondre aux défis environnementaux. Nous collaborons avec le Service de la statistique, les autorités fédérales et les centres de recherche pour travailler sur des références communes permettant de situer l'agriculture fribourgeoise. »

Les secteurs primaire et secondaire du canton de Fribourg sont proportionnellement plus importants en comparaison de la moyenne suisse et de celle des cantons voisins. Cela s'explique notamment par la faiblesse de son secteur tertiaire et la part importante de la population fribourgeoise travaillant à l'extérieur du canton. En conséquence, le rapport entre le nombre d'emplois et le nombre d'habitants est plus faible que dans les cantons voisins (Emplois/population : FR 0,48 ; VD 0,57 ; BE 0,62 ; CH 0,61). Il en va de même pour le PIB par habitant. Le canton peut en revanche compter sur un secteur secondaire dynamique, dans lequel le secteur alimentaire joue un rôle important.

L'agriculture fribourgeoise se caractérise par une forte production d'animaux de rente, notamment de bétail laitier. L'écart avec le canton de Vaud, où la production végétale est dominante, est particulièrement important. Cela s'explique notamment par l'aptitude des terres agricoles à servir de pâturages, la possibilité de fabriquer des produits à forte valeur ajoutée, la présence de grandes entreprises de transformation dans le canton, mais aussi par le haut niveau de l'élevage bovin (cf. notoriété nationale et internationale de la génétique fribourgeoise) et certainement aussi par l'importance des traditions fribourgeoises liées à l'élevage (Bénichon, désalpe, etc.).

La rentabilité agricole est assez uniforme en comparaison cantonale. Les statistiques nationales ne permettent pas de faire une réelle distinction. Cependant, en raison des réalités des différents marchés, les différences de prix sont assez importantes.



Comparaison intercantonale

(nég. ↓; neutre →; positive ↑)

	Fribourg	Vaud	Berne	Suisse	Part FR/CH %	Evolution depuis le rapport agricole 2019
Nombre d'exploitations (à titre principal) (2023)	2'598 (79 %)	3'534 (74 %)	9'734 (72 %)	47'719 (71 %)	5,4	↓
Surface agricole utile (SAU) en hectare (2023)	75'242	108'099	191'357	1'042'030	7,2	→
Untié de gros bétail (UGB) totaux (2023)	107'229	85'762	239'675	1'295'869	8,2	↑
UGB bovins (2023)	81'803	66'616	186'130	940'079	8,7	↑
Emplois (2023) (part à plein temps)	8'260 (57 %)	12'383 (51 %)	29'383 (41 %)	148'880 (44,2 %)	5,5	→
Paiements directs fédéraux (milliers CHF, 2022)	184'785	264'656	518'762	2'779'432	6,6	↓
Valeur de la production agricole (milliers CHF, 2023)	907'145	1'297'120	1'884'181	11'884'656	7,6	↑
Dont production végétale	210'620	748'253	535'588	4'260'280	4,9	↓
Dont production animale	587'319	382'588	1'072'351	5'976'396	9,8	↑
Population (2022)	334'465	830'431	1'051'437	8'815'385	3,8	↑
Emplois (2021)	160'079	475'903	652'665	5'417'999	3,0	↑
primaire	8'657 (5,4 %)	13'359 (2,8 %)	31'816 (4,9 %)	160'306 (3 %)	5,4	↑
secondaire	38'991 (24,4 %)	75'556 (15,9 %)	128'678 (19,7 %)	1'087'112 (20,1 %)	3,6	↑
tertiaire	112'431 (70,2 %)	386'988 (81,3 %)	492'171 (75,4 %)	4'170'581 (77 %)	2,7	→
Emplois² dans la filière agroalimentaire (2021³)	30'939 (19,4 %)	65'808 (13,8 %)	103'466 (15,9 %)	737'818 (13,6 %)	4,2	↑
Produit intérieur brut (PIB) (million CHF, 2021, chiffres provisoires)	20'252	62'917	84'878	743'330	2,7	→
PIB par habitant (CHF, 2021)	61'808	76'834	81'199	85'396		

Sources : Union Suisse des Paysans (USP), OFS

² BFS : Beschäftigte nach den drei Wirtschaftssektoren, 2021 [Kantone] (admin.ch)

³ Source : Statistique structurelle des entreprises (STATENT) – Office fédéral de la statistique, Neuchâtel

L'agriculture fribourgeoise en 2022/23

(nég: ↓; neutre: →; positive: ↑)

Sujet	Indicateur	Nombre	Evolution depuis le rapport agricole 2019
Exploitations	Nombre d'exploitations	2'598	↓
	Estivages	583	↓
	Exploitations Bio	231	↑
Personnes	Chefs d'exploitation	2'690	↓
	Cheffes d'exploitation	223	↓
	Exploitations formant des apprentis	235	↑
Formation des cheffes et chefs d'exploitation	Certificat fédéral de capacité CFC	63 %	↓
	Maîtrise	9 %	↓
	Agronomie	4 %	→
	Autres	24 %	↑
Economie (CHF Mio)	Valeur de production	907	↑
	Subventions fédérales	191	↑
	PIB agriculture	329	↑
	Revenus	280	↑
	Prêts publics	Env. 220	↑
	Prêts privés	Env. 800	↑
	Prix licite de toutes les exploitations	Env. 4'500	↑
	Ressources naturelles	Surface de la promotion de la biodiversité 1 (SPB)	9'280 ha
	SPB 2	1'881 ha	↑
	Arbres fruitiers sur le SAU	77'852	↑
	Surfaces Bio	7'756 ha	↑
Production animale	UGB	107'229	↓
	Vaches	55'831	↓
	Autres bovins	78'340	↑
	Porcs	65'899	↓
	Volailles	2'106'646	↑
	Chèvres et moutons	23'700	↑
	Chevaux	5'248	↓
	Production végétale (ha)	SAU	75'242
	Quota Surfaces d'assolement (SDA)	35'875	→
	Terres ouvertes	Env. 24'000	↑
	Céréales	Env. 10'000	↓
	Mais	Env. 5'000	↑
	Cultures sarclées	Env. 9'000	↑

Sources : OFS, USP, GELAN ; Informations supplémentaires : [Agriculture | Etat de Fribourg](#)

Ressources annuelles disponibles

Les paiements directs fédéraux constituent le soutien financier le plus important pour l'agriculture fribourgeoise. La comparaison des chiffres entre 2018 et 2023 montre que les montants rémunérant les prestations des agriculteur-riche-s sont restés stables à environ CHF 191,5 millions, malgré quelques adaptations des contributions en 2023.

Les moyens cantonaux en faveur de l'agriculture, quant à eux, ont évolué entre 2018 et 2023. L'augmentation est essentiellement due à l'augmentation du budget pour la promotion des produits et au développement économique. Les frais de fonctionnement des services de l'Etat, en lien direct avec l'agriculture, représentent environ CHF 27 millions en 2023, soit une augmentation d'environ 5 % qui reflète la hausse des coûts de l'administration (frais de personnel, informatique, etc.).

A cela s'ajoutent les subventions fédérales pour les améliorations foncières (CHF 10,2 millions), les prêts sans intérêt du Fonds Améliorations foncières cantonal (CHF 4,5 millions) et les prêts accordés par les crédits d'investissement de la Confédération (CHF 35 millions). L'augmentation constatée en comparant 2023 à 2018 signifie que l'agriculture fribourgeoise est dynamique et prête à investir dans le futur.

Moyens cantonaux en faveur de l'agriculture (subventions et prêts)

	Comptes 2018	Comptes 2023
Subvention pour la promotion des produits et le développement économique	2'098'976	2'550'078
Part cantonale pour les mesures Réseaux, Qualité du paysage, Protection des eaux	1'956'508	1'953'386
Subvention pour Etablissement d'assurance des animaux de rente (SANIMA)	1'259'806	1'145'855
Subvention pour les aides structurelles	7'570'553	7'649'057
dont pour les améliorations foncières	5'482'873	4'364'240
dont pour les constructions rurales	2'087'680	3'284'817
Fonds Améliorations foncière (AF)	706'131	781'964
Autres subventions : apiculture, économie alpestre, estivage, organisations professionnelles	281'997	280'341
Total des subventions⁴	13'873'97	14'360'681
Total des prêts (Prêts du Fonds rural)	2'948'00	4'479'000

Moyens fédéraux en faveur de l'agriculture (Paiements directs, subventions et prêts)

	Comptes 2018	Comptes 2023
Subventions fédérales améliorations foncières	7'253'547	10'216'668
Paiements directs y compris contribution pour cultures des champs	191'400'666	191'566'919
Crédits d'investissements et aides aux exploitations paysannes (prêts)	23'381'400	34'940'000

⁴ D'autres subventions sont versées à l'agriculture à travers des budgets des stratégies transversales comme le plan climat, le plan d'action phyto et la stratégie agroalimentaire.

Ressources en personnel et autres coûts pour la mise en œuvre de la politique agricole fédérale et cantonale

	Comptes 2018	Comptes 2023
Formation et vulgarisation		
coûts de fonctionnement de Grangeneuve destinés à l'agriculture et à l'agroalimentaire selon la comptabilité analytique	15'285'000	16'030'000
Sécurité alimentaire et santé animale		
part des coûts nets de fonctionnement (50 %) du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV) destinés à l'agriculture et à l'agroalimentaire	4'382'000	5'031'000
Gestion des paiements directs, aides structurelles et promotion de produits		
coûts de fonctionnement du Service de l'agriculture (SAGri) / Grangeneuve	5'485'000	5'772'000
Total des coûts cantonaux de mise en œuvre de la politique agricole cantonale et fédérale	25'152'000	26'833'000

Source : les chiffres des moyens cantonaux et fédéraux proviennent des comptes des Services de l'Etat de Fribourg. Les chiffres des coûts cantonaux correspondent à des montants nets.





5 Axes stratégiques

Le canton de Fribourg se caractérise par un secteur agroalimentaire performant qui comprend la production agricole (6 % des emplois) et sa transformation (4 % des emplois). Si on élargit le secteur à la restauration, le commerce, les tâches administratives, etc. (10 % des emplois), l'agroalimentaire représente 20 % des emplois au total.



Pascal Toffel, directeur de Grangeneuve:
« L'innovation dans le secteur agricole et agroalimentaire, par exemple par la mise en valeur de la biomasse, amène des solutions concrètes pour une production agricole durable et résiliente. »

La valeur de production de l'agriculture fribourgeoise a atteint environ CHF 1,1 milliard en 2022, dont environ CHF 200 millions de paiements directs, soit 18 % de la valeur de production (en comparaison: GE 9 %; CH 20 %; GR 42 %). L'agriculture fribourgeoise représente 5 % de la production végétale et 10 % de la production animale du pays.

En aval, le canton dispose d'un important réseau d'entreprises pour la première transformation et la distribution à travers le pays et le monde entier, ce qui permet de générer de la valeur ajoutée et des emplois. Ce secteur transforme, non seulement les produits fribourgeois, mais aussi ceux en provenance du reste du pays. Ainsi, 10 à 20 % des denrées alimentaires suisses transitent par Fribourg (selon les branches). Le canton produit trois fois plus de denrées que sa population n'en consomme. Si la politique agricole et les moyens qui lui sont accordés sont essentiellement du ressort de la Confédération, le Conseil d'Etat a arrêté une stratégie ambitieuse dans le but de devenir le leader suisse du secteur agroalimentaire.

La politique agricole cantonale repose sur sept axes stratégiques définis dans « La vision du Conseil d'Etat » :

- > Axe 1 : Production agricole et filières
- > Axe 2 : Recherche, formation et conseil
- > Axe 3 : Exploitation familiale et développement social
- > Axe 4 : Sécurité alimentaire et santé animale
- > Axe 5 : Ressources naturelles
- > Axe 6 : Outils de production
- > Axe 7 : Paiements directs et revenu agricole

Les objectifs de ces axes, ainsi que les mesures cantonales permettant de les atteindre sont présentés ci-dessous. Les mesures du programme gouvernemental sont signalées en note de bas de pages.

Axe 1 : Production agricole et filières

Contexte et défis

Depuis 2020, la production agricole de denrées alimentaires a renforcé sa place de mission principale de l'agriculture. Si la pandémie de covid avait déjà amorcé ce mouvement, la situation politique mondiale incertaine avec, entre autres, les conflits en Ukraine et à Gaza, a renforcé la prise de conscience des consommatrices et consommateurs en Suisse que l'agriculture indigène offre une certaine sécurité. Une situation économique saine des exploitations agricoles est donc importante pour la prospérité à long terme de ce secteur. Dans ce contexte, il faut également tenir compte des défis liés à l'évolution du climat. Le développement ciblé de la production agricole, en collaboration avec les autres acteur-riche-s des chaînes de valeur ajoutée, permet de créer des systèmes résilients. Le Canton soutient ces activités et offre en outre, par le biais de sa stratégie alimentaire, une aide concrète aux innovations des entreprises fribourgeoises.

Lors des « révoltes agricoles » du début de l'année 2024, initiées dans les pays voisins avant d'être organisées en Suisse, trois revendications ont été exprimées à travers le mécontentement et la peur de l'avenir des agriculteur-riche-s : des conditions-cadre stables et sûres ; une réduction significative des charges administratives ; ainsi qu'une rémunération équitable des produits sur le marché. Ce sont des besoins qui s'appliquent à toute activité économique. Ils sont la condition d'un développement économique et social sain à long terme. Le canton de Fribourg, avec son secteur agroalimentaire fort, tient à promouvoir et soutenir ces conditions-cadre. Aux aspects économiques s'ajoutent des valeurs telles que l'identification, le plaisir, la solidarité et le lien qu'entretiennent les Fribourgeoises et les Fribourgeois avec la terre.

Comme mentionné dans la prise de position du Conseil d'Etat sur le Postulat 2024-GC-41 *Des prix justes pour les familles paysannes*, le canton de Fribourg est un grand producteur agricole et, en raison de sa faible population, un important exportateur. Dans les principaux produits tels que le fromage, les céréales, les pommes de terre, la volaille, la viande bovine et porcine, le canton de Fribourg produit environ 2 à 3 fois plus que ce qui est consommé localement. Ainsi, une grande partie des produits sont exportés hors du canton, ce qui réduit les possibilités de raccourcir davantage les circuits. Toutefois, ceux-ci doivent être envisagés à une échelle supra cantonale, dépassant ainsi les frontières cantonales. Dans une perspective plus large, européenne voire mondiale, la consommation de produits indigènes répond largement à la notion de circuits courts.

Un levier important pour promouvoir les **circuits courts** et la production économique de produits alimentaires de base est la collaboration avec la restauration collective. Il est bien connu que cette dernière est particulièrement ouverte et dispose d'une marge de manœuvre lorsqu'il s'agit de collaborer avec des fournisseurs locaux. L'offre régionale et une communication proactive permettent de sensibiliser de larges segments de clientèle. Terroir Fribourg fait avancer ce développement sur mandat du Canton sous le logo « Cuisinons notre région ». Après la mise en place d'un réseau d'établissements et l'élaboration d'un catalogue de critères pour une offre saine et durable, en collaboration avec Fourchette verte, la nouvelle plateforme [De-Saison.ch](https://www.de-saison.ch) doit désormais permettre de renforcer ce réseau. Au 1^{er} juin 2024, environ 30 établissements ont adhéré à la démarche « Cuisinons notre région ». Cette dernière doit désormais se développer et être portée dans d'autres cantons de la Suisse latine. A travers Terroir Fribourg, le canton soutient aussi la promotion des produits « regio.garantie ». Par ailleurs, il ne faut pas oublier, que les grands distributeurs ont depuis quelques années leur propre démarche régionale – programmes qui contribuent aussi aux circuits courts.

Comme son nom l'indique, le prix cantonal à l'innovation agricole a été créé en 1998 pour encourager l'**innovation**. Depuis la première édition, il constitue un instrument important pour la promotion de la créativité des entreprises individuelles et des coopérations au sein de l'agriculture et de la filière alimentaire. Tous les deux ans, les projets les plus innovants sont récompensés. Autre prix dans le même domaine mais annuel cette fois-ci, Star'Terre encourage des starts-ups de toute la Suisse romande. Avec ce dernier, le canton mise en outre sur un renforcement de la collaboration intercantonale.

Avec 9,2 %, l'**agriculture biologique** fribourgeoise est moins développée qu'au niveau national. Cela s'explique notamment par la forte position du Gruyère AOP et du Vacherin fribourgeois AOP, qui proposent des alternatives économiques et écologiques intéressantes. L'agriculture biologique propose

Statistiques

Production

139 Mio (env. 40 % du lait) de litres de lait de centrale valorisé en lait de consommation, yoghourt, beurre, etc.

183 Mio (env. 60 %) de litres de lait de fromagerie transformés en **20 Mio** de kg de Gruyères et Vacherin fribourgeois AOP. Restent env. **180 Mio** de litres de petit lait à valoriser

Env. 3,3 fois plus de fromage produit dans le canton que consommé

Env. 3,3 fois plus de céréales panifiables produites dans le canton que consommées

Env. 3,9 fois plus de pommes de terre produites dans le canton que consommées

Env. 2 fois plus de viande bovine produite dans le canton que consommée

Env. 1,6 fois plus de viande porcine produite dans le canton que consommée

Env. 2,6 fois plus de volaille produite dans le canton que consommée

Sources : FSFL, OFS, USP, GELAN

cependant des approches intéressantes pour promouvoir la résilience des exploitations individuelles, notamment en ce qui concerne l'innovation et les méthodes de culture. De plus, elle est bien présente dans certains domaines, comme dans la culture maraîchère (Seeland) où plus d'un quart des surfaces sont exploitées de manière biologique et dans la viticulture (Vully) avec 37 % des surfaces. Enfin, Grangeneuve collabore avec Bio Fribourg notamment dans le cadre du plan climat cantonal. Les échanges de la branche, au-delà des orientations de production, doivent permettre aux exploitations de développer des approches individuelles fructueuses.

Il ne serait toutefois pas correct de se concentrer exclusivement sur les produits certifiés pour renforcer la production alimentaire. La continuité de la production de **denrées alimentaires de base** telles que le lait et la viande, les pommes de terre, les céréales, les betteraves sucrières ou les légumes est d'une importance stratégique capitale. Les produits animaux sont, pour une part importante, destinés à la production sous label avec un bien-être animal accru ou à la production bio. Cependant, la production végétale est vendue sous le label Suisse Garantie – sans certification supplémentaire. La production végétale est en outre fortement mise à l'épreuve par l'évolution des conditions climatiques générales d'une part, et par la pression croissante exercée sur une protection phytosanitaire ciblée, d'autre part. Grangeneuve est en contact étroits avec les différentes branches concernées et accompagne les exploitations par des conseils techniques intensifs.

L'engagement du Canton est étroitement lié à la pratique, comme le montre l'exemple de la **filiale sucre**. Le Conseil d'Etat a soutenu en 2021-23 les planteurs de betteraves sucrières fribourgeois par une contribution de solidarité. En parallèle, des recherches sont menées pour trouver des moyens pour protéger et conserver à long terme cette importante culture, face à la pression croissante des ravageurs et des maladies. Les grands défis ne peuvent donc être relevés que par un échange intensif entre la pratique, la vulgarisation et la recherche ainsi que par l'entreprise de transformation et les acheteur-euse-s. Grangeneuve entretient à cet effet des échanges constants avec les producteur-riche-s concerné-e-s.

Les Constitutions cantonale et fédérale confient à l'agriculture le mandat de veiller à la sécurité de l'approvisionnement de la population en denrées alimentaires. Le Canton de Fribourg met en œuvre ce mandat en cultivant la proximité avec les entreprises de production, en étant à l'écoute de leurs préoccupations et en cherchant des solutions pragmatiques avec l'ensemble de la chaîne de valeur ajoutée. Avec sa **Stratégie agroalimentaire**, il dispose d'un instrument supplémentaire efficace.



Les objectifs et les mesures de l'axe 1 : Production agricole et filières

Objectifs principaux

- > Soutenir les chaînes de valeur dans leur travail et créer des conditions-cadre optimales.
- > Cultiver l'esprit d'innovation (nouvelles techniques, nouveaux produits).
- > Promouvoir les produits du terroir et de proximité.

Mesures

- > Soutenir les conditions cadres pour l'orientation productive des exploitations familiales.
- > **Concrétiser la stratégie agroalimentaire⁵** : Mise en place d'une stratégie agroalimentaire au sens large (communication) ; participation à la mise en œuvre des trois thématiques définies (programmes-phare) : « industrie et agriculture 4.0 » ; « laboratoire d'alimentation et de vie à la ferme » ; « mise en valeur de la biomasse (économie circulaire) ». Gouvernance : suivi de la stratégie via une implication directe dans le comité de pilotage et le comité de projet (COFIL et COPRO) et dans l'opérationnel (avec le cluster food et nutrition).
- > **Promouvoir une agriculture innovante⁶** par une production animale et végétale saines et durables.
- > Encourager, dès la phase initiale, les projets précurseurs et innovants. Promouvoir activement l'innovation, notamment par le Prix à l'innovation agricole.
- > Renforcer les circuits courts en promouvant les produits du terroir fribourgeois et de proximité.
- > Promouvoir les produits durables et de proximité dans la **restauration collective** via la démarche « Cuissons notre région », la certification des restaurants et l'intégration de critères dans les procédures d'appel d'offre.
- > Promouvoir et soutenir l'élevage, l'**écoulement du bétail**, les produits du terroir ainsi que des projets innovants dans toutes les filières.
- > Mettre en place un **plan d'action pour l'avenir de la production laitière** qui aura pour objectif d'améliorer les conditions-cadre pour une production laitière durable dans le canton de Fribourg.

Statistiques

Economie

907 millions CHF c'est la valeur de la production agricole fribourgeoise à la sortie de l'exploitation

192 millions CHF de paiements directs

Env. 6% du PIB vient de l'agriculture et de la transformation agroalimentaire

Env. 4,9% de la production végétale suisse

Env. 9,8% de la production animale suisse

Env. 20% de la transformation agroalimentaire suisse

Sources :
FSFL, OFS, USP, GELAN

Eclairage – L'avenir de la production laitière

Les défis à venir pour les producteurs et les productrices de lait fribourgeois ne manquent pas ! Pour y faire face, le Canton de Fribourg tient à continuer sa politique de soutien et de promotion de l'économie laitière. C'est dans cet esprit que Grangeneuve, en collaboration avec la Fédération des Sociétés fribourgeoises de laiterie (FSFL), a lancé une grande enquête sur l'avenir de la production laitière dans le canton. L'objectif de cette étude était de mieux connaître la situation actuelle des quelques 1400 exploitations laitières et de mieux comprendre leurs intentions à moyen terme. Il s'agit pour l'Etat de Fribourg d'identifier les enjeux auxquels le secteur laitier sera confronté et les besoins des producteur-riche-s de lait. Cette approche prospective doit permettre à l'Etat d'anticiper et, au besoin, d'adapter sa politique agricole.

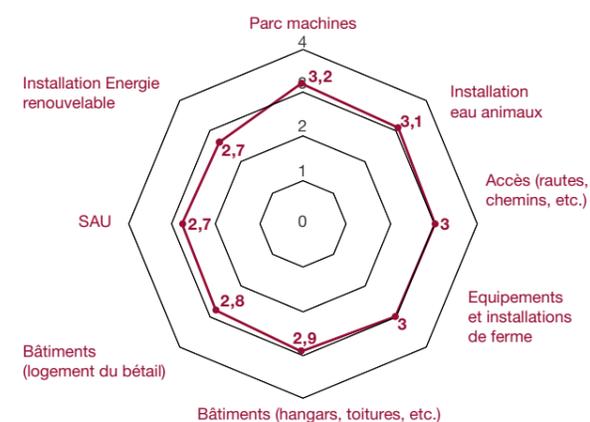
Confiée à la Haute école des sciences agronomiques, forestières et alimentaires (HAFL), cette étude s'est principalement basée sur deux analyses : quantitative d'abord avec un questionnaire en ligne distribué à toutes les exploitations laitières du canton ; qualitative enfin avec l'organisation d'un atelier participatif avec les acteur-riche-s de la filière cantonale.

Les producteur-riche-s de lait du canton de Fribourg ont eu l'opportunité de compléter le questionnaire en ligne entre le 21 juin et le 31 août 2023. 197 exploitations (145 francophones et 52 germanophones) ont participé à cette étude. On peut noter que 54 % des producteur-riche-s ayant participé avaient moins de 50 ans et 60 % de ces exploitations produisaient du lait de fromagerie.

Les résultats de l'étude montrent une différence sensible du niveau de satisfaction des producteur-riche-s fribourgeois-e-s concernant leurs infrastructures et leur qualité de vie. Si les exploitations laitières semblent plutôt satisfaites de leurs infrastructures agricoles (moyenne entre 2,7 et 3,2 selon l'infrastructure évaluée avec la note de 3 correspondant à « satisfait-e »), il en est tout autre concernant la qualité de vie avec des notes variables de 2,2 à 3,2 selon les critères (le critère « situation familiale » étant le mieux noté et « temps libre » le moins bien). Les graphiques ci-dessous donnent un aperçu de ces résultats.

Niveau de satisfaction par rapport aux infrastructures

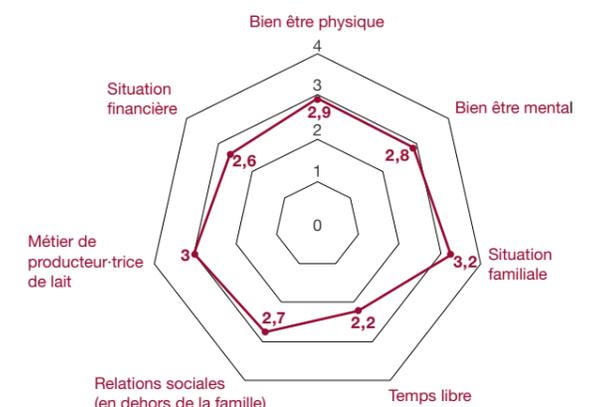
(1 Très insatisfait-e, 2 Insatisfait-e, 3 Satisfait-e, 4 Très satisfait-e)



Source : Étude « L'avenir de la production laitière »

Niveau de satisfaction par rapport à la qualité de vie

(1 Très insatisfait-e, 2 Insatisfait-e, 3 Satisfait-e, 4 Très satisfait-e)



5 Programme Gouvernemental 2022-2026 1.2.3

6 Programme Gouvernemental 2022-2026 1.2.7

Lors de l'atelier participatif, des pistes de développement ont été formulées sur la base des résultats du sondage en ligne. Les quatre thématiques suivantes ont ainsi été étudiées.

1. Investissements, infrastructures et continuité de l'atelier laitier

- > La formation et la formation continue sont nécessaires pour bien connaître les chiffres de l'exploitation. Des notions de management sont indispensables pour répondre à ces questions.
- > Mieux communiquer entre les échelons de la filière. Tous les acteur-ric-e-s partagent cette vision et font face à des difficultés comparables.

2. Ressources naturelles et changement climatique

- > « Valoriser ce qui se fait déjà dans le monde agricole en faveur de l'environnement » : améliorer la communication auprès de la société.
- > Il est nécessaire d'avoir une participation active des exploitations dans ces initiatives de communication.

3. Succession et remise/reprise de ferme

- > La Loi fédérale sur le droit foncier rurale (LDFR) reste une loi incontournable qui impacte très directement l'évolution structurelle dans l'agriculture. La possibilité de remise des exploitations hors cadre familial est partiellement limitée par la LDFR. A future des réflexions devront être menées dans le cadre de la réforme LDFR.
- > Anticiper les remises d'exploitation suffisamment tôt (10 ans), sans tabou et en imaginant toute forme de modèle possible. L'agriculture a également besoin de modèles successoraux et d'organisation des exploitations agricoles innovants et inspirants.

4. Qualité de vie

- > Valoriser le travail réalisé par le ou la partenaire, tant au niveau de l'activité agricole que du travail domestique.
- > Vulgariser afin d'améliorer la compréhension de la production laitière auprès des collectivités.
- > Valoriser et reconnaître les chances du métier de producteurs ou de productrices de lait.

Cette étude et les pistes de développement discutées lors de l'atelier participatif sont une base précieuse pour proposer des mesures concrètes en faveur de l'économie laitière dans le canton de Fribourg. La prochaine étape est de mettre en place un plan d'action qui aura pour objectif d'améliorer les conditions-cadres pour une production laitière durable dans le canton de Fribourg.

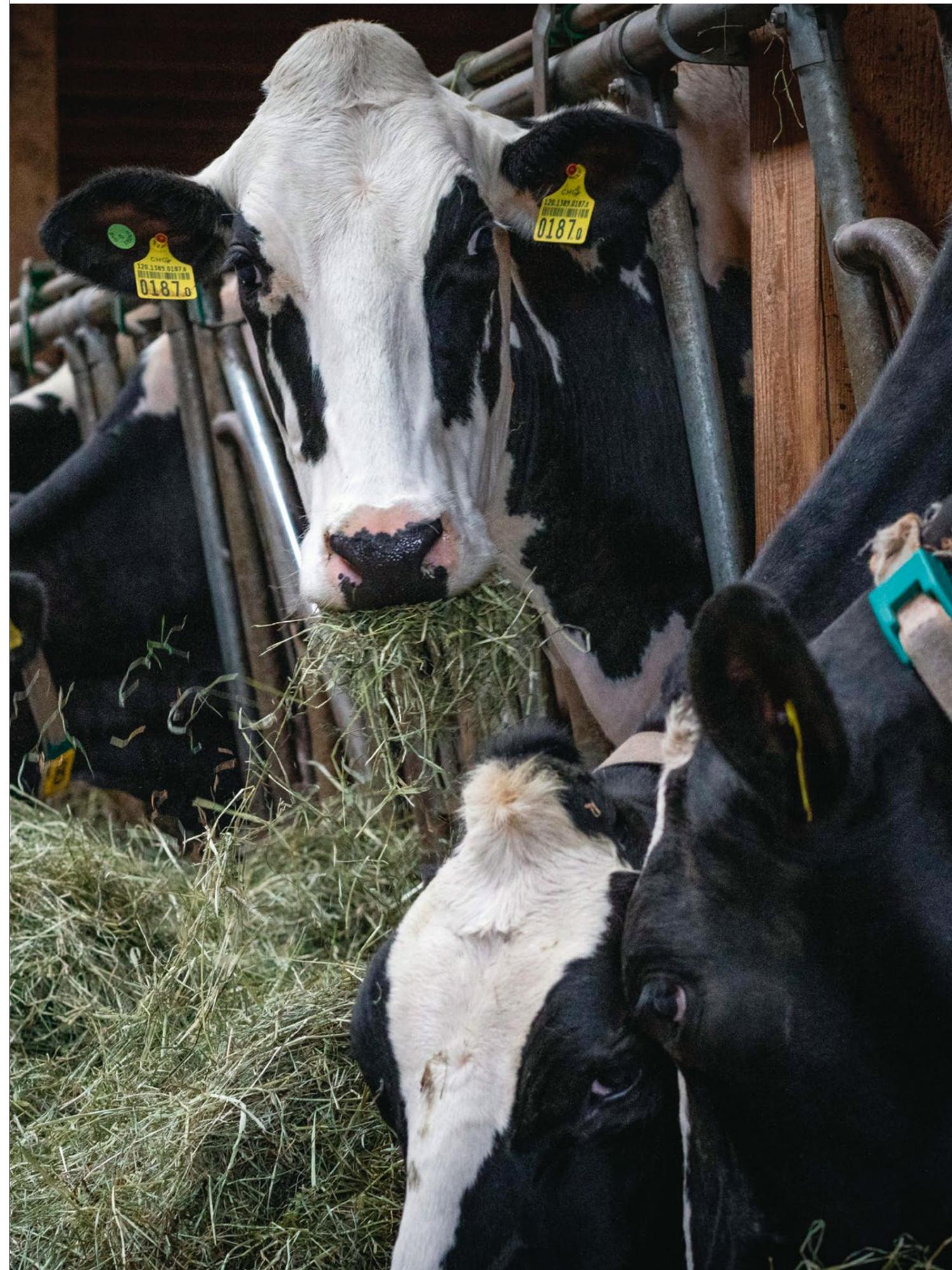
Produire mieux, oui – produire moins, non. Axe 1 : Production agricole et filières

Dans sa volonté de préserver les ressources naturelles, le Conseil d'Etat fait rimer tradition avec innovation. Depuis 1998, le prix à l'innovation agricole récompense des projets novateurs dans le domaine de l'agriculture et de l'agroalimentaire. Que ce soit un Robot LASER traitant les mauvaises herbes ou une application pour smartphone permettant de détecter les cas de varroas dans une ruche, ce prix prouve que le monde agricole fribourgeois prend ses responsabilités et fait preuve d'inventivité pour préserver des ressources indispensables à toutes et à tous.



Jean-Charles Philipona,
responsable du Secteur
Production animale
de Grangeneuve:

« Soutenu par le Canton, l'élevage fribourgeois est reconnu en Suisse et par-delà les frontières pour sa qualité exceptionnelle. Entretenir ce dynamisme positif est essentiel afin d'une part de relever les défis actuels de l'agriculture et d'autre part d'encourager les futur-e-s producteur-trice-s de lait à perpétuer cette profession. »



Axe 2: Recherche, formation et conseil

Contexte et défis

Face à la complexité du contexte dans lequel évoluent aujourd'hui les exploitations agricoles et les acteur-riche-s des filières, la compétence est une nécessité. Celle-ci s'acquiert par une formation initiale solide et adaptée aux conditions-cadre actuelles, ainsi que par une formation continue axée sur les besoins individuels et par un conseil ciblé aux professionnel-le-s en activité. Les (futur-e-s) agriculteur-riche-s du canton de Fribourg disposent d'une offre complète à cet effet. Sur le campus de Grangeneuve, des synergies peuvent être exploitées grâce aux filières de formation des différents métiers de la nature. Le lien voulu entre l'enseignement et la vulgarisation garantit un enseignement axé sur la pratique. Le nouveau site principal de la station de recherche agronomique Agroscope, également situé à Posieux, et qui devrait être ancré dans l'ordonnance sur la recherche agronomique (915.7 ORAgr) en 2025, permettra de lier plus étroitement encore la recherche, la formation, la vulgarisation et la pratique dans le canton de Fribourg.

Grangeneuve assure les formations professionnelles initiale et supérieure et la formation continue dans les domaines suivants:

- > Agriculture
- > Économie familiale
- > Économie forestière
- > Horticulture
- > Industrie laitière et technologie alimentaire

La plupart de ces offres existent dans les deux langues, ce qui permet à Grangeneuve de se positionner comme un pont entre la Suisse romande et la Suisse alémanique. Les professions sont constamment réformées par le Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation (SEFRI), de sorte que l'offre correspond effectivement aux besoins du marché. Les thèmes des cours de formation continue de Grangeneuve sont régulièrement mis à jour et adaptés aux souhaits et besoins des client-e-s.

La proximité des différentes orientations professionnelles est un atout indéniable. Dans l'environnement complexe d'aujourd'hui, l'échange interprofessionnel et la mise en réseau au sein des chaînes de création de valeur et au-delà, permettent d'améliorer la résilience des branches. Les compétences dans le domaine de l'agriculture ont été considérablement renforcées par la fusion du Centre de conseils agricoles avec le Service de l'agriculture en 2022. Grâce à la proximité du conseil aux professionnel-le-s d'une part et des prestations d'exécution de la loi sur l'agriculture d'autre part, Grangeneuve peut s'adapter en permanence et encore plus rapidement aux conditions-cadre actuelles et aider les chef-fe-s d'exploitation à se positionner avec succès sur le marché.

Le campus de Grangeneuve se développe rapidement. Après l'inauguration de la Ferme école en 2021, le Grand Conseil a accordé un crédit en 2022 dédié au projet de rénovation de La Grange Neuve. Dans le bâtiment historique de l'ancienne étable, un nouveau magasin, une nouvelle fromagerie de formation et une salle polyvalente seront construits. En outre, le centre de compétence national pour le lait cru verra le jour sur le site. Sur le campus voisin d'Agroscope, les nouveaux bâtiments seront inaugurés et accueillent les futur-e-s collaborateur-riche-s de la station fédérale à Posieux. Ce déménagement du site principal de l'institut national de recherche agronomique dans le canton de Fribourg représente un renforcement évident du canton agricole. Les directions de Grangeneuve et d'Agroscope mènent des échanges intensifs pour rapprocher les deux structures et positionner le campus Grangeneuve-Agroscope comme l'artère principale du secteur agroalimentaire suisse.



Nadine Degen, responsable de la section Agriculture et directrice adjointe de Grangeneuve:

«L'échange et l'étroite collaboration entre la recherche, le conseil et l'enseignement avec la pratique sont les éléments clés qui offrent aux entreprises les conditions-cadre dont elles ont besoin pour aujourd'hui et pour demain.»

La halle technologique a été développée et l'équipe de spécialistes a été renforcée. Chaque année, 12 à 15 mandats, principalement financés par des tiers, peuvent y être traités. Les produits suivants ont été développés et sont considérés comme des exemples pour de futurs mandats: produits à base de petit-lait à tartiner, produits à base de pommes de terre, nouvelles boissons lactées naturellement aromatisées avec peu de sucre, fromages aux propriétés spéciales, additifs alimentaires séchés par atomisation, etc. L'équipe de la halle technologique compte des technologues du lait et des denrées alimentaires, ce qui permet d'accepter et de traiter pratiquement tous les mandats dont les résultats sont utiles, certes pour les client-e-s, mais également pour l'enseignement. Les solutions alternatives aux produits laitiers peuvent être traitées dans un cadre restreint en veillant à ce que les ingrédients principaux proviennent de Suisse.

A ces nombreuses actions, il faut ajouter le décret du Grand Conseil approuvé en 2022 pour l'investissement de CHF 17 millions pour la rénovation, domaine viticole de l'Etat de Fribourg des Faverges. Les travaux déjà initiés, seront achevés d'ici 2026.

Produire mieux, oui – produire moins, non. Axe 2: Recherche, formation et conseil

Les liens étroits existant entre Grangeneuve et Agroscope permettent au canton de Fribourg de se positionner comme le leader suisse dans le domaine de l'agroalimentaire et d'être une référence en la matière. C'est le cas notamment pour les produits à base de lait cru pour lesquels la construction d'un centre de compétences national de lait cru a été lancée en août 2021. Les travaux permettront de mieux connaître le microbiote du lait cru et du fromage au lait cru, ainsi que de mieux cerner l'influence de différents traitements thermiques sur les protéines du petit-lait dans l'objectif de les utiliser davantage pour l'alimentation humaine. Ces recherches profiteront à l'ensemble de la filière par le biais de plusieurs organisations laitières et fromagères, partenaires du projet.



Les objectifs et les mesures de l'axe 2: Recherche, formation et conseil

Objectifs

- > Etablir Grangeneuve comme le **centre d'excellence**; à disposition des filières agroalimentaires comme plateforme de recherche, de formation, de conseil et d'échange, à laquelle l'ensemble des agriculteur-riche-s s'identifie tout au long de leur carrière.
- > Disposer d'une **formation de qualité**, bilingue, adaptée aux besoins actuels et située au cœur d'infrastructures à la pointe, sur un campus moderne.

Mesures

- > Grangeneuve renouvelle ses **infrastructures** (La Grange Neuve, Sorens, Halle de technologie) pour répondre à l'ambition du Canton de devenir le leader suisse du secteur agroalimentaire⁷.
- > Développer les synergies entre Grangeneuve et Agroscope (la Confédération renouvelle ses infrastructures pour devenir le centre de recherches agricoles national) afin de créer un véritable **campus** (p. ex. développer le Centre de compétences lait et agroalimentaire).
- > Utiliser le potentiel des **exploitations propriétés du Canton** (Grangeneuve, Sorens, Bellechasse, St-Aubin).
- > Mettre en valeur le site viticole du **domaine des Faverges** comme lieu de réception/séminaire et œnotourisme.
- > Soutenir par la recherche, le conseil et l'analyse les choix stratégiques des **filières**.
- > **Renforcer les compétences de formation et de conseil** en matière de préservation des ressources naturelles, d'économie d'énergie et d'adaptation aux changements climatiques.
- > Développer les **compétences méthodologiques** des conseiller-ère-s agricoles notamment dans la vision et les veilles technologiques et stratégiques.
- > Anticiper la transmission des exploitations en accompagnant le changement à travers **la vulgarisation, le coaching et la médiation**.
- > Soutenir le développement de l'**agriculture 4.0** et sensibiliser les agriculteur-riche-s à l'utilisation de solutions numériques.

Statistiques

Formation

8 élèves AFP agriculteur

277 élèves CFC agriculteur

106 élèves Brevet agricole

25 élèves diplôme agricole

14 élèves ES Ecole
Agro-commerçant

29 candidates au Brevet
de paysanne

235 exploitations forment
310 apprentis

Formation continue

1'521 participants à la
formation continue agricole

22 visites de cultures
avec la participation de
666 personnes

219 cours organisés
en formation continue
en économie familiale

48 cours tout public
Grangeneuve pour tous (GPT)
avec 208 participants

Source :
Grangeneuve 2023-24

Eclairage – Nouveau programme d'études

Comme dans tout domaine professionnel, assurer une formation de qualité est capital. Celle-ci doit s'adapter aux différentes évolutions de la société. Les métiers de l'agriculture ne dérogent pas à cette règle. La révision de la formation du métier d'agriculteur-rice CFC (certificat fédéral de capacité) est en cours. Ces travaux ont lieu tous les cinq à dix ans. Sous la direction de l'OrTra AgriAliForm, des groupes de travail supracantonaux œuvrent dans toute la Suisse à cette révision, dont le processus n'est pas une tâche facile, car les intérêts diffèrent entre cantons, associations et autres groupements concernés. De plus, la numérisation prend de l'importance. Une première consultation interne à la branche a eu lieu en été 2023. La consultation finale, avec la participation des partenaires externes, s'est déroulée en été 2024. L'introduction du nouveau programme scolaire est prévue pour la rentrée 2026/27. Les activités de révision et d'adaptation des cursus de chef-fe d'exploitation et de maître-esse agriculteur-rice ont déjà débuté.

Dans un compromis typiquement helvétique, un nouveau système 3+1 a été introduit pour la durée de l'apprentissage. Cela signifie qu'en 1^{ère} et 2^{ème} année d'apprentissage, les mêmes compétences de base sont acquises dans toutes les professions agricoles. L'apprentissage est ensuite complété en 3^{ème} année par le choix d'une première spécialisation et se termine par l'obtention du CFC. Il est ensuite possible, en 4^{ème} année d'apprentissage, de suivre une autre spécialisation pour une formation plus approfondie et plus complète, directement sanctionnée par un deuxième CFC. Les spécialisations suivantes sont prévues : « Grandes cultures », « Production végétale biologique », « Agriculture d'alpage et de montagne », « Aviculture », « Elevage de bovins » et « Elevage de porcs ». Il convient de mentionner que l'agriculture biologique est intégrée dans toutes les orientations et n'est pas traitée séparément, à l'exception de l'orientation « Production végétale biologique ».

Lors de la révision de l'ordonnance sur la formation et du plan de formation, les enseignant-e-s de Grangeneuve ont pu faire part de leur point de vue dans le cadre de groupes de travail. De manière générale, les thèmes tels que la durabilité, le climat, la biodiversité, les ressources naturelles, etc. auront beaucoup plus de poids qu'auparavant.

Comme pour toutes les écoles, la mise en œuvre et l'implémentation de ces nouvelles directives représenteront un grand défi, car l'ancien et le nouveau système devront être gérés en parallèle pendant la phase de transition qui durera plus de trois ans. Des contacts sont d'ores et déjà noués avec les écoles professionnelles agricoles des cantons voisins, tant francophones qu'alsaciennes, afin de garantir une bonne et judicieuse collaboration. Il est également prévu que les enseignant-e-s participent activement à la révision du matériel pédagogique. Tout ce processus nécessitera un bon accompagnement afin de transformer le « changement » en « opportunité ».



Axe 3: Exploitation familiale et évolution sociale

Contexte et défis

A Fribourg, comme ailleurs en Suisse, l'agriculture a vécu une profonde mutation structurelle depuis une vingtaine d'années. Ces transformations se poursuivent aujourd'hui avec les attentes et les exigences régulièrement renouvelées de la politique agricole fédérale, des marchés et de la société. Un certain nombre d'agriculteur-riche-s suisses et fribourgeois-e-s se retrouvent ainsi sous une pression grandissante, générant des tensions au sein des exploitations et des familles. A cela s'ajoute un certain isolement car de nombreux-euse-s agriculteur-riche-s travaillent et vivent de plus en plus seul-e-s sur leur exploitation.

Leurs conditions de travail sont en général plus difficiles que pour la majorité de la population. Deux tiers de ces personnes travaillent plus de 50 heures par semaine, auxquelles s'ajoute encore le week-end, et leur situation financière est moins bonne que dans d'autres secteurs professionnels. Le risque de surmenage est élevé et la proportion de burnout dans ce secteur professionnel est deux fois supérieure à la moyenne nationale. Parmi les facteurs de stress figurent notamment les soucis financiers en rapport avec l'instabilité des marchés et la concurrence, la remise de l'exploitation et la relève intrafamiliale toujours plus difficile, la surcharge de travail et l'isolement des agriculteur-riche-s. La mécanisation a permis de réduire le recours à la main d'œuvre, mais a accentué aussi l'isolement. Ce stress peut entraîner des répercussions sur l'état de santé physique et psychique. Et comme pour tout-e indépendant-e, la maladie, même passagère, est source de tracas considérables. Ces conditions peuvent aussi être la cause de difficultés sociales en rapport par exemple avec l'endettement, le manque de revenu ou des conflits familiaux. Le mal-être et la souffrance ressentis par certain-e-s agriculteur-riche-s ne touchent heureusement qu'une minorité de personnes, mais cette situation psycho-sociale mérite une attention particulière des Directions et Services de l'Etat.

Pour mémoire, l'étude du Professeur Jérémie Forney sur les risques psycho-sociaux des agriculteurs et agricultrices du canton de Fribourg avait abouti principalement à trois recommandations en 2018:

- Du soutien au développement des liens et au décloisonnement agricole, par exemple par les systèmes de vente directe, les paniers livrés directement aux consommateur-riche-s, l'organisation d'événements à la ferme, qui contribuent à un décloisonnement agricole et à une meilleure compréhension mutuelle
- De la formation et du conseil aux agriculteur-riche-s qui peuvent davantage thématiser les questions en rapport avec les facteurs de protection
- L'importance de renforcer la cellule de soutien aux exploitations en difficultés (cellule AED)

Le concept de soutien mis sur pied à l'attention des exploitations agricoles a donc été renforcé, en tenant compte des recommandations de cette étude. Nous avons ainsi mis sur pied la formation d'environ 200 sentinelles en contact régulier avec les familles paysannes, dans le but de les sensibiliser à la question du risque de suicide et à la manière de réagir face aux situations de détresse. Ces cours « sentinelle » sont financés par la Direction de la santé et des affaires sociales (DSAS) (via le budget de promotion de la santé et prévention) et la Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts (DIAF).

Parallèlement à ce dispositif de détection, un réseau de mentors a été mis en place afin de disposer de personnes d'appui pour accompagner les agriculteurs et les agricultrices en difficulté. Pour sortir un-e agriculteur-riche de cette situation de détresse, il s'agit bien sûr de lui apporter un soutien social et humain, mais aussi de l'aider à se mettre à jour sur le plan administratif, de lui proposer des solutions techniques pour le ou la soulager dans son travail, ou alors de lui apporter des conseils de gestion. Dans chacun de ces destins personnels, la cellule AED met en place, avec la personne en difficulté, un plan de mesures, un programme mené étape par étape pour l'extraire de sa situation difficile. Différent-e-s spécialistes sont à disposition: médecin, assistant-e social-e, spécialiste technique ou de gestion, comptable, juriste, médiateur-riche ou encore aumônier-ère. Le mentor accompagnera l'agriculteur-riche et sera sa personne de référence.



Samuel Joray, responsable du secteur Stratégies d'entreprise de Grangeneuve:

« Les mesures mises en place depuis 2019 contribuent à un accompagnement efficace des agriculteur-riche-s en a acquis une reconnaissance et une visibilité qui font d'elle un acteur incontournable, mais néanmoins discret, au bénéfice de celles et ceux qui en ont besoin. La base inter-directionnelle DSAS et DIAF lui donne des perspectives solides. »

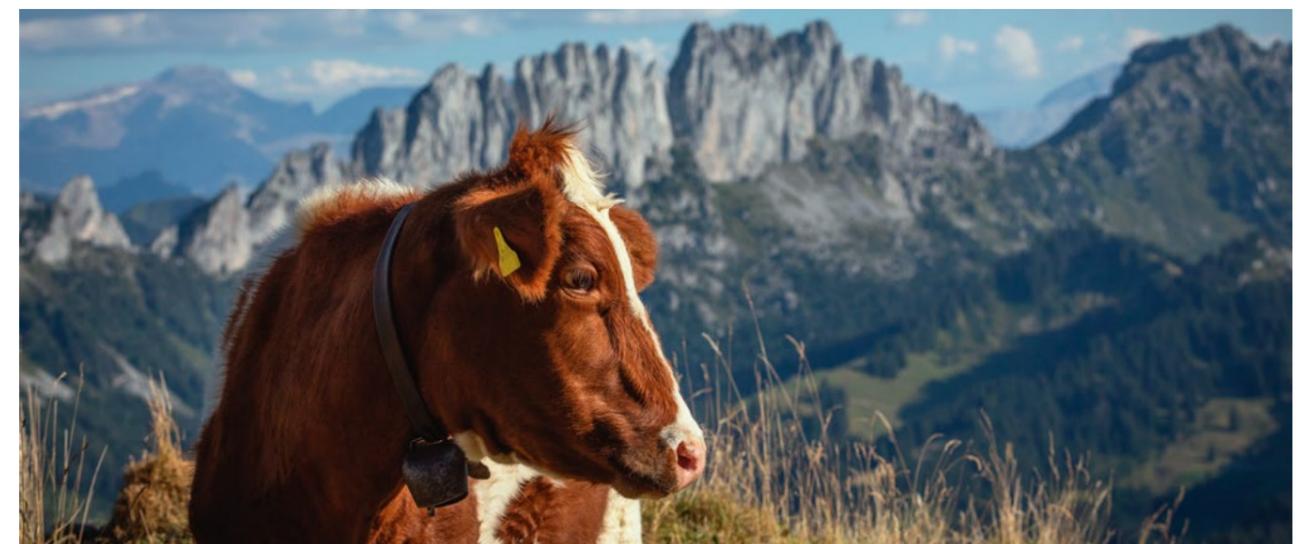
Les objectifs et les mesures de l'axe 3 : Exploitation familiale et évolution sociale

Objectifs

- > Veiller au bien-être des agriculteur-riche-s et de leurs familles.
- > Valoriser le travail des agriculteur-riche-s.
- > Développer la compréhension entre le monde rural et le monde urbain.

Mesures

- > Accompagner l'exploitation agricole dans l'évolution sociétale: maintenir le dispositif mis en place en 2019 (Cellule AED renforcée); entretenir un réseau de sentinelles et de mentors chargé de déceler les situations de crise dans le milieu agricole; établir des indicateurs sociaux pour monitorer l'agriculture sur le long terme.
- > Approfondissement des études sociales par des approches qualitatives: enquête par questionnaire sur le modèle 2024; approfondissement thématique qualitatif et consolidation et développement de l'approche.
- > Renforcer les compétences du personnel en contact avec les agriculteur-riche-s en matière de soutien social.
- > Thématiser les aspects sociaux de l'agriculture, notamment dans la formation et la vulgarisation agricole.
- > Encourager et soutenir des projets de plateforme de rencontre ou d'événements récréatifs entre producteur-riche-s et consommateur-riche-s.



Eclairage – Etudes sociales

Conscient des difficultés auxquelles sont confrontés les agriculteurs et agricultrices et soucieux de leur situation, l'Etat de Fribourg a mandaté l'Université de Neuchâtel et son Centre de compétences CEDD-Agro-Eco-Clim pour une double enquête: la première sur la situation humaine et sociale des agriculteurs et agricultrices et la seconde sur l'évolution de l'organisation familiale dans les exploitations agricoles.

La première étude s'est basée sur un questionnaire envoyé à l'ensemble des chefs et cheffes d'exploitation du canton de Fribourg avec pour but de tester l'utilisation d'**indicateurs sociaux** dans le suivi de l'agriculture régionale. Ce questionnaire a été construit sur la base de formulaires préexistants et utilisés lors d'enquêtes au niveau national. Ainsi, ce procédé permet une comparaison des résultats obtenus auprès des agriculteur-riche-s fribourgeois-e-s avec ceux obtenus pour l'ensemble de la population du pays.

Les résultats offrent une image plutôt inquiétante de la situation sociale des personnes actives dans l'agriculture dans le canton. En effet, celles-ci sont en moyenne particulièrement exposées au stress et au sentiment de déprime et se disent peu satisfaites de leur situation tant sur le plan de la santé, de l'économique que de manière générale.

Il ne faut toutefois pas perdre de vue la diversité des situations et des réponses au questionnaire. Ainsi, un nombre significatif de répondant-e-s semblent bien se porter et exprime un bon degré de satisfaction. Toujours est-il qu'une autre partie de la population agricole du canton semble être confrontée à des difficultés sociales diverses.

En conclusion, un suivi de l'état social de l'agriculture à l'échelle du canton semble pertinent et important pour ne pas perdre de vue et mieux comprendre ces situations de vulnérabilité sociale comparativement élevée. La question de l'action qui pourrait être entreprise par les institutions agricoles cantonales sur la base de ces résultats reste ouverte. Toutefois, là aussi l'échelle cantonale semble pertinente, notamment en lien avec la structure d'aide aux exploitations en difficulté portée par Grangeneuve.

La deuxième étude sur l'évolution des **modèles familiaux** dans l'agriculture fribourgeoise a associée une enquête par questionnaire en ligne auprès de jeunes chef-fe-s d'exploitation, de focus groups et un atelier de réflexion avec les partenaires institutionnels. Elle a permis tout d'abord d'identifier deux principes d'articulation entre couple et travail – «travailler ensemble» et «séparer les carrières» – qui coexistent dans le monde agricole du canton, produisant des configurations familiales différentes. En parallèle, deux modèles d'organisation des exploitations agricoles s'opposent. Le premier centré sur un noyau familial et le second reposant sur des collaborations hors famille. La dimension intergénérationnelle des exploitations agricoles est vécue à la fois comme une ressource, notamment par l'aide apportée par les parents dans le travail agricole ou pour la garde des enfants, mais aussi parfois comme un poids. Enfin, il ressort un désir généralisé de libérer plus de temps pour la famille et les loisirs.

Ces résultats montrent l'importance de mieux thématiser les enjeux liés à une bonne gestion de la dimension familiale au sein des exploitations agricoles, dans un souci de durabilité qui intègre aussi le pilier social. Ainsi, tout au long du processus participatif de cette étude, un consensus est apparu sur l'importance de s'équiper d'outils, de fournir de l'information et de proposer des solutions pour accompagner les familles agricoles du canton sur ces aspects également.

Plusieurs pistes d'action ont été esquissées, notamment lors de l'atelier avec les partenaires institutionnels, dans les domaines de la communication, de la formation, du conseil et des services offerts aux agriculteurs et agricultrices.

Statistiques

Travail

67 h de travail hebdomadaire. Selon l'OFS, c'est le temps de travail moyen du chef-fe d'exploitation. La moyenne pour le reste de la population est de 40 h

6'533 Equivalents plein-temps (EPT) personnes actives dans l'agriculture et **5'082 (EPT)** personnes active dans l'agroalimentaire, représentent **10,2%** des emplois du canton

Env. 30% de la main-d'œuvre des exploitations agricoles fribourgeoises est féminine

49,7 ans c'est l'âge moyen des exploitant-e-s en 2022, contre **46** en 2000

Source: OFS

Produire mieux, oui – produire moins, non.

Axe 3: Exploitation familiale et développement social

Depuis un peu plus de 20 ans, l'agriculture vit une profonde mutation structurelle. Un certain nombre d'exploitations agricoles se retrouvent ainsi sous une pression grandissante, avec des répercussions négatives tant au niveau financier qu'au niveau de la qualité de vie des membres la famille. Conscient des difficultés auxquelles le monde agricole est confronté, l'Etat de Fribourg a mis en place une **cellule d'accompagnement des exploitations en difficulté** avec une série de soutiens aux agriculteur-riche-s fribourgeois-es. La formation de quelque 200 sentinelles (p. ex. vétérinaires, contrôleurs laitiers, comptables) capables de détecter les exploitants et exploitantes agricoles fragilisés et la création d'un réseau de mentors chargés d'accompagner les agriculteur-riche-s en difficultés sont les axes principaux de la Cellule. Le travail de prévention de cette dernière s'étend également dans les classes du brevet agricole, dans les assemblées où elle est invitée et sur le site internet Grangeneuve Conseil.



Axe 4: Sécurité alimentaire et santé animale

Contexte et défis

La lutte contre les **épizooties**⁸ est centrale dans le canton de Fribourg où la densité de la détention, notamment bovine, et la qualité génétique du cheptel représentent un défi quotidien. La santé des animaux est une des préoccupations majeures du Service de la sécurité alimentaire et des affaires vétérinaires (SAAV). La mise en place de mesures de lutte et leur suivi mobilisent de nombreux-tes acteurs et actrices au sein du SAAV, mais également les vétérinaires praticiens et patriciennes sur le terrain, les laboratoires d'analyse et les exploitant-e-s, afin de pouvoir garantir et protéger la santé des animaux et ainsi permettre la production de denrées alimentaires de qualité.

Deux grands plans de lutte vont être mis en place à partir d'octobre 2024 : le renforcement des mesures de lutte contre la diarrhée virale bovine (BVD) pour faire reconnaître indemne la Suisse et un assainissement du **piétin des moutons**, pathologie touchant les onglons. Ces plans débiteront en octobre 2024 et s'étaleront sur une durée de trois ans pour la définition du nouveau statut indemne de BVD, et sur cinq ans pour le piétin.

La situation sanitaire à l'échelle nationale et internationale est très dynamique, notamment en ce qui concerne les épizooties hautement contagieuses. Ces épizooties, comme la **grippe aviaire** qui a déjà touché la Suisse, ou la peste porcine africaine, nécessitent une grande réactivité et une collaboration entre les différents services, notamment avec les gardes-faune pour la surveillance de la faune sauvage, principal vecteur de ces maladies.

Depuis la fin janvier 2024, le virus de la **peste porcine africaine** est bien implanté en Italie. Désormais à seulement 60 km des frontières du Tessin, il touche également l'Est de l'Allemagne, à la frontière avec la Pologne. Inoffensive pour l'homme, c'est la population des sangliers qui est majoritairement atteinte, mais les exploitations de porcs domestiques peuvent aussi être touchées, tout comme les produits de charcuterie qui sont également des vecteurs possibles compte tenu de la persistance du virus dans ceux-ci.

De ce fait, le trafic de personnes et de marchandises entre nos pays représente un risque non négligeable d'introduction du virus en Suisse. Les différents services concernés (notamment SAAV, SANIMA, Service des forêts et de la nature) se préparent activement à l'arrivée de la peste porcine africaine sur sol suisse. Afin de répondre à ces défis sanitaires, le canton de Fribourg s'est doté d'une équipe d'intervention en cas d'épizooties (EICE), conjointement gérée par le SAAV et l'Etablissement d'assurance des animaux de rente SANIMA. Cette équipe est constituée de 26 membres, tou-te-s acteur-ric-e-s dans la filière agroalimentaire (détenteur-ric-e-s d'animaux de rente, vétérinaires, boucher-ère-s, collaborateur-ric-e-s du SAAV et de SANIMA) et possède un local centralisé.

La détention conforme et le souci du **bien-être des animaux** de rente sont des autres aspects de la sécurité alimentaire et sanitaire. Le recensement et son contrôle sont les premières étapes d'un suivi efficace de la qualité de la détention dans les étables et sont indispensables à la mise en place des mesures de lutte dans le cadre de la gestion des épizooties.

⁸ La loi fédérale définit les épizooties comme étant des maladies animales transmissibles, certaines pouvant se transmettre aussi à l'être humain (zoonose). Les épizooties peuvent menacer des espèces indigènes, avoir de graves conséquences économiques et revêtent une importance pour le commerce international d'animaux et de produits animaux. Elles ne peuvent être efficacement combattues qu'avec une vision et une intervention globales impliquant tou-te-s les acteur-ric-e-s d'une filière de production. Toutes les épizooties animales ne sont pas des zoonoses et ne présentent donc pas forcément de risque pour l'homme, mais elles peuvent avoir un impact non négligeable sur l'économie d'une filière de production et sur la qualité des produits.



Guillaume Kolly, Administrateur SANIMA et Dr Grégoire Seitert, Vétérinaire cantonal:

«Toutes les épizooties sont différentes, mais elles ont toutes potentiellement un impact existentiel sur nos exploitations agricoles. Sanima assure les animaux, favorise les mesures de prévention et de lutte contre les épizooties en partenariat continu avec le SAAV. Les producteur-ric-e-s doivent, le cas échéant, pouvoir continuer leur mission qui est de produire des denrées alimentaires de qualité, sûres et exportables dans le monde entier.»

Statistiques

Bétail

107'229 UGB détenues dans le canton dont **76,2%** sont des bovins

134'154 bovins dont **57'202** vaches laitières

66'664 porcs

17'637 chèvres et moutons

2'108'423 volailles

5'059 chevaux

Source: USP, OFS

Estivage

583 exploitants d'estivage

Quelques env. **20'000** ha de pâturages d'estivage

Env. **30'000** bovins montent à l'alpage

23'649 pâquiers normaux (PN). Un PN représente 1 vache pendant 100 jours sur l'alpage.

Source: OFS, GELAN

Les objectifs et les mesures de l'axe 4 : Sécurité alimentaire et santé animale

Objectifs

- > Assurer la **sécurité sanitaire** et la traçabilité de tous les produits agroalimentaires.
- > Faire reconnaître les **produits** de l'agriculture fribourgeoise, en Suisse et à l'étranger, comme **sûrs**.
- > Veiller à la **santé** et au bon traitement du cheptel fribourgeois.

Mesures

- > Assurer la **surveillance de la sécurité alimentaire**, le bien-être et la santé des animaux de rente dans un esprit durable. Informer, lutter contre et surveiller les propagations d'épizooties⁹.
- > Elaborer un **plan en cas de pénuries d'énergie** pour les animaux vivants et exploitations agricoles, les groupes agroalimentaires et les distributeurs d'eau potable. Le plan idoine validé a été déposé à l'organe cantonal de conduite en mars 2023.
- > Surveiller les acteur-ric-e-s de l'agroalimentaire, notamment les **filieres et les interprofessions de produits du terroir** ou régionaux. Organiser périodiquement des tables rondes avec tous les acteurs et actrices.
- > Surveiller les détenteur-ric-e-s de bétail. Surveiller et vérifier le cheptel et ses mouvements (lutte contre les épizooties. Veiller au bon état de préparation de tous les partenaires d'intervention contre les épizooties et plan OCC (Organe cantonal de conduite). Adapter les moyens de lutte à l'évolution des risques d'épizooties (BVD, varroa et loques, salmonellose bovine).
- > Être à jour dans l'évaluation et suivre l'évolution des **risques en matière sanitaire** (Escherichia coli, salmonelle, listeria, etc.) et vétérinaire (grippe aviaire, peste porcine).
- > Développer le **guichet unique « Export »** pour faciliter l'administration pour les entreprises exportatrices.
- > Assurer la surveillance des activités des distributeurs **d'eau potable** et analyser la qualité de cette eau.
- > **Formation** des collaborateur-ric-e-s aux nouvelles techniques et aux nouveaux risques. Faire vivre la Charte des bonnes pratiques des vétérinaires praticien-ne-s.

Eclairage – nouveaux locaux de l'équipe d'intervention contre les épizooties (EICE)

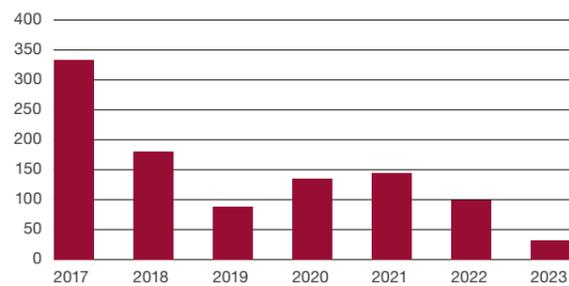
Afin de répondre aux urgences épizootiques et palier les crises, l'équipe d'intervention du Canton de Fribourg dispose de tout le matériel nécessaire à la gestion des foyers d'épizootie, dans des locaux centralisés situés dans le district du Lac, et servant à la fois de centre opérationnel et de formation. Ils présentent l'avantage de se trouver à équidistance des autoroutes A12 et A1, ce qui permet une mobilisation et un déploiement rapides lors d'interventions sur l'entier du territoire cantonal.

Le SAAV, SANIMA et la Protection civile (PCi) disposent de deux rampes dans les locaux pour y stocker tout le matériel de protection personnel, ainsi que le matériel lourd d'intervention comme les remorques, poste de commandement mobile, cages de contention, barrières, etc. Une grande salle de conférence est également disponible pour permettre la tenue de rapports, de dispenser des formations et d'organiser des exercices deux fois par an avec l'ensemble de l'équipe d'intervention. Les locaux permettent également de mettre en place un poste de commandement central pour la coordination des actions en cas d'intervention.



Membres de l'équipe d'intervention épizooties en tenue complète de protection danger biologique B.

Nombre d'animaux IPI dans le canton de Fribourg



Evolution entre 2017 et 2023 du nombre d'animaux IPI (infectés permanents immunotolérants) par la diarrhée virale bovine (BVD), i. e. qui excrètent la maladie pendant toute leur vie. A la suite du renforcement des mesures à partir de 2017, les cas ont sensiblement diminué. Cependant, en tant que canton d'élevage, Fribourg reste particulièrement exposé à la BVD, notamment en raison des déplacements importants d'animaux (marchés, estivages).

Produire mieux, oui – produire moins, non. Axe 4 : Sécurité alimentaire et santé animale

Le projet ReLait – Diminution des antibiotiques s'inscrit parfaitement dans la stratégie antibiotiorésistance STAR de la Confédération. De simple initiative cantonale, le projet fribourgeois a pris de l'ampleur et est devenu un projet phare au niveau fédéral, avec le soutien financier de la Confédération. A l'origine, ce sont les producteur-riche-s de lait attentif-ive-s à la santé de leur cheptel qui ont approché Grangeneuve, pour développer des stratégies alternatives au niveau de la prévention et du traitement des animaux. Ces personnes souhaitaient réduire les antibiotiques administrés à leur cheptel. Le projet est orienté vers la pratique quotidienne des producteur-riche-s avec des stratégies de santé des troupeaux qui peuvent s'appliquer à toutes les exploitations laitières. En plus, un volet socio-économique est aussi étudié. Voulant favoriser les échanges d'expériences entre les producteur-riche-s, des cercles de travail ont été mis en place dans les différentes régions du canton. D'une rencontre à l'autre, les producteur-riche-s ont ainsi la possibilité de découvrir les exploitations des collègues et de discuter ensemble des bonnes pratiques mises en place par leurs pairs.



Axe 5: Ressources naturelles

Contexte et défis

Le Conseil d'Etat a défini de nombreuses stratégies et plans d'action ces dernières années: pour la réduction des risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires, pour la protection des sols et de l'air, pour la promotion de la biodiversité, ainsi que le plan sectoriel de gestion des eaux et des infrastructures en eau potable ou encore le Plan Climat cantonal. Cette politique intersectorielle a pour but de préserver les ressources naturelles, réduire les émissions GES et maintenir les bases de production de l'agriculture.

Préserver les sols fertiles

Le sol est une ressource précieuse et non renouvelable. En l'espace d'un siècle, seul un centimètre de sol environ se reforme. Une exploitation respectueuse est donc indispensable pour que les générations futures puissent continuer à produire des denrées alimentaires, à disposer d'eau potable et à préserver la biodiversité. En 2023, le Conseil d'Etat a adopté une stratégie pour la protection des sols qui s'inscrit dans la lignée des stratégies fédérales et cantonales déjà existantes, notamment la Stratégie Sols Suisse, le Plan Climat, la Stratégie pour le développement durable, la Stratégie Biodiversité et le Plan d'action pour les produits phytosanitaires.

La **stratégie cantonale de protection des sols** comprend un plan d'action avec de nombreuses mesures. L'une d'entre elles consiste en la surveillance de la qualité des sols. Le réseau d'observation des sols (FRIBO) fonctionne depuis 1987 dans le canton de Fribourg. Plus de 300 sites sont échantillonnés tous les cinq ans. Par ailleurs, la Confédération prévoit une cartographie nationale des sols. Dans le canton de Fribourg, un projet pilote a été lancé dans la commune de Prez en collaboration avec le centre de compétence national pour les sols. Des cartes des propriétés des sols seront établies et mises à disposition sur 300 hectares de surface agricole. L'achèvement de ce projet est prévu pour l'année 2025. D'autres projets sont en cours de planification dans le but de préparer la cartographie nationale prévue par la Confédération. L'objectif de la cartographie des sols est de recueillir les données pédologiques qui serviront notamment à préserver les meilleurs sols agricoles (surfaces d'assolement), afin de garantir le potentiel de production et d'autres fonctions fondamentales des sols, et de nourrir la population à long terme.

L'élaboration d'une carte indicative des sols dégradés présentant un **potentiel de valorisation** a également été intégrée. Cela devrait permettre de mieux valoriser les terres excavées à l'avenir et de compenser la perte future de surfaces d'assolement. Grangeneuve analyse en outre tous les projets de construction en zones agricoles et établit des expertises pour le Service des constructions et de l'aménagement. L'objectif est double: d'une part, les sols agricoles doivent être préservés quantitativement et, d'autre part, ils doivent être protégés qualitativement (protection des sols sur les chantiers), même en cas d'interventions temporaires (par exemple lors de la construction de conduites).

Cette stratégie de préservation de la **qualité des sols** présente d'autres effets positifs. Les sols fertiles avec une teneur en humus plus élevée sont plus résistants au climat, stockent le carbone et l'eau, et limitent l'érosion. C'est également le cas des sols tourbeux du Seeland. Une carte des sols du Grand Marais a été établie et permettra, à l'avenir, d'évaluer le potentiel d'amélioration des sols.

Le renforcement des **compétences professionnelles** des agriculteur-riche-s dans le domaine de la protection des sols passe par des offres de formation et de conseil, notamment de la part de Grangeneuve.

Protéger l'eau potable et les eaux souterraines et superficielles

La mise en œuvre du plan sectoriel de gestion des eaux, du plan sectoriel des infrastructures d'eau potable et du plan d'action phytosanitaire cantonal doit permettre de réduire les substances nutritives que sont le nitrate et le phosphore, ainsi que les risques liés aux produits phytosanitaires, conformément aux objectifs fixés par la Confédération. L'intention est de concilier la protection des eaux et l'agriculture afin de permettre une utilisation des eaux et une production agricole durable. Ces plans contiennent des mesures spécifiques pour l'agriculture qui ne sont pas reproduites dans ce rapport.



Christian Vøegeli, responsable du secteur Ressources de Grangeneuve:

«Les agriculteur-riche-s ne nourrissent pas seulement leurs vaches dans les pâturages, mais aussi les vers de terre et les petits animaux dans le sol. Des sols fertiles et sains assurent l'alimentation de la population et, effet secondaire positif, stockent du carbone, ce qui atténue en même temps le changement climatique.»



André Chassot, responsable du Secteur Production végétale de Grangeneuve:

Pour soutenir la mise en œuvre du plan phytosanitaire national et son objectif de réduire de 50 % les risques liés à l'utilisation des produits phytosanitaires d'ici 2027, diverses actions sont déployées. Notamment par le biais du plan phyto cantonal qui, en plus des incitations financières pour diminuer l'usage des produits de synthèse, permet de renforcer le conseil et la formation continue.»

Le Conseil d'Etat a adopté en 2021 le **plan d'action pour la réduction des risques liés aux produits phytosanitaires** dans et hors de l'agriculture. Ce plan d'action s'appuie sur celui élaboré au niveau national, avec pour objectif de réduire de moitié les risques liés aux produits phytosanitaires d'ici 2027. Il renforce les activités déjà existantes, comprend de nouvelles mesures ciblées et définit un suivi afin d'évaluer l'efficacité des mesures prises. Le coût de la mise en œuvre des mesures pour la période 2022-2025 s'élève à CHF 8,6 millions. Le conseil indépendant et la formation continue des agriculteur-riche-s sont renforcés, et des incitations financières sont créées pour la réduction de l'utilisation de produits phytosanitaires et la diminution du ruissellement. Avec la «trajectoire de réduction des produits phytosanitaires», de nombreuses mesures visant à réduire les risques ont été intégrées dans l'ordonnance sur les paiements directs au niveau fédéral. La poursuite des activités cantonales sera particulièrement importante dans le domaine de la communication et du conseil pour l'utilisation agricole et non agricole des produits phytosanitaires.

Dans le canton de Fribourg, des projets autour des **captages d'eau potable** sont soutenus dans huit communes. Leur but est de réduire la teneur en nitrates dans la nappe phréatique, respectivement dans l'eau potable. La conversion d'une partie des terres arables en prairies permanentes est la mesure la plus efficace, car le sol est recouvert d'une végétation dense toute l'année et aucun travail du sol n'est effectué. Dans les cultures arables, le lessivage peut être réduit par une rotation des cultures adaptée. Les cultures intermédiaires (engrais verts, fourrage intermédiaire) absorbent l'azote et réduisent ainsi la teneur en azote minéral du sol. Elles permettent également une bonne couverture du sol en hiver. Dans la plupart des projets, les mesures prises par l'agriculture sont indemnisées dans le cadre du programme de protection des eaux (art. 62a LEaux) de la Confédération. Lorsque la phase d'assainissement est terminée (taux de nitrates inférieurs à 25 mg/l), la Confédération exige que les mesures soient garanties sur une plus longue période.

Lors de l'utilisation d'**engrais de ferme** en hiver, de nombreuses exigences doivent être respectées dans le but d'éviter toute pollution de l'environnement et d'utiliser efficacement les éléments nutritifs, conformément aux bonnes pratiques agricoles. Une check-list «Engrais de ferme en hiver» est à disposition pour déterminer le bon moment pour épandre les engrais de ferme.





Maintenir la protection de l'air

Les récentes adaptations des ordonnances fédérales dans le domaine de l'agriculture et de la protection de l'air ont permis de fixer des objectifs communs (utilisation de pendillards et couverture de fosses). Ces deux mesures techniques, liées à l'exploitation, ont été identifiées au niveau national comme étant efficaces, permettant donc de diminuer les émissions d'ammoniac. Le plan cantonal pour la protection de l'air 2019 contient plusieurs mesures concernant la réduction d'émissions d'ammoniac, notamment la sensibilisation des agriculteur-riche-s et la réduction dans les déjections des porcs par une alimentation multiphase pauvre en azote.

Il faut toutefois relever qu'il existe un conflit d'intérêts au niveau de la détention des animaux de rente. Les programmes de détention soutenus par la Confédération (principalement les contributions au bien-être des animaux) peuvent avoir des effets négatifs sur les émissions d'ammoniac, liées à la sortie des animaux en extérieur. Dans le canton de Fribourg, la détention en stabulation libre des bovins, avec courettes d'exercice à été mise en œuvre. Cette situation est favorable au bien-être animal, mais défavorable du point de vue de la protection de l'air et des émissions d'ammoniac. Grangeneuve participe au projet « Drehscheibe Ammoniak » (plateforme sur l'ammoniac) et la mise en place de conseils, dans le domaine de la construction de systèmes de détention favorables à la diminution des émissions d'ammoniac, tout en respectant le bien-être animal. Le Canton contribue annuellement à des mesures pour évaluer les concentrations d'ammoniac (Critical Levels) par capteurs passifs, faisant ainsi partie d'un réseau national ayant pour objectif principal de fournir une vue d'ensemble des immissions d'ammoniac sur différents sites, et de mettre en évidence l'évolution des concentrations sur une longue période, ainsi que les variations saisonnières et entre différents types de sites. Les résultats cantonaux sont communiqués par le biais du rapport annuel sur la qualité de l'air du Service de l'environnement.

Mettre en œuvre la stratégie pour la biodiversité et préserver la qualité des paysages

Afin de préserver à long terme la diversité biologique et les écosystèmes, ainsi que pour les restaurer dans la mesure du possible, Fribourg s'est doté d'une stratégie cantonale en matière de biodiversité. Celle-ci renforce l'infrastructure écologique et l'intègre dans l'aménagement du territoire, soutient la revitalisation des rivières et la création de biotopes. Lors de sa mise en œuvre, une attention particulière est accordée à la création de synergies entre les différents programmes et exigences environnementaux. La stratégie ne concerne pas seulement les surfaces agricoles, mais mobilise tous les acteurs afin de travailler ensemble pour la promotion de la biodiversité sur tout le territoire.

De nouvelles tâches attendent Grangeneuve et l'agriculture fribourgeoise, et des moyens supplémentaires sont également disponibles. A Grangeneuve, des conseillers et conseillères ont été engagé-e-s pour aider les agriculteur-riche-s à répondre aux questions liées à la promotion de la biodiversité, comme la plantation de haies, de vergers haute-tige de qualité 2 ou la création de zones humides. L'objectif est d'améliorer la qualité des surfaces, tout en tenant compte de la production agricole.

En parallèle, la plupart des mesures de la stratégie pour la biodiversité contribuent au maintien d'un paysage diversifié et remplissent les objectifs de la « Conception Paysage Suisse » de la Confédération. Ces mesures peuvent être valorisées dans des projets de qualité du paysage existants. En outre, les spécialistes de Grangeneuve apportent leurs connaissances en matière de biodiversité dans le cadre de la formation et du perfectionnement agricoles, accompagnent et soutiennent des projets agro-environnementaux.

La stratégie pour la biodiversité est valable pour la période de 2023 à 2028. Dans le domaine de l'agriculture, la priorité est d'harmoniser les nouvelles exigences avec les programmes actuels et futurs, notamment avec le regroupement des projets de qualité du paysage et de mise en réseau prévu par la Confédération.

Plan Climat Agriculture

Les effets du changement climatique soulèvent de nouveaux enjeux de taille et le canton de Fribourg a décidé d'agir concrètement. Le Plan Climat cantonal (PCC), qui compte au total 115 mesures, propose, pour l'ensemble des secteurs concernés, une stratégie déployée entre 2021 et 2026, pour un montant évalué à CHF 22,8 millions. Pour soutenir spécifiquement les agriculteur-riche-s face à ces défis et les informer des actions possibles, un Plan Climat Agriculture dérivé du Plan Climat cantonal a été élaboré. Les familles paysannes, directement impactées par les aléas climatiques, font preuve d'un engagement soutenu (cf. Eclairage Concours) et s'impliquent en tant que parties prenantes dans la mise en œuvre de nombreuses mesures liées à l'agriculture du PCC.

Statistiques

Environnement

7'795 ha Non recours aux produits phytosanitaires dans les grandes cultures (anciennement extenso)

3'746 ha Non-recours aux herbicides dans les grandes cultures

8'086 ha techniques culturales préservant le sol

Biodiversité

9'280 ha de surface de promotion de la biodiversité (SPB)

77'852 arbres fruitiers sur la surface agricole

250 exploitations respectent les directives bio. Cela représente **7'756 ha** de production, **env. 25 %** de la production maraîchère et **env. 37 %** des surfaces viticoles

49 périmètres de réseau écologique et **6** de qualité du paysage, dont **3** intercantonaux

Source:
GELAN



La DIAF a choisi une approche coordonnée et cohérente des mesures du PCC touchant à l'agriculture. Ainsi, à l'exception de quelques mesures transversales, pour lesquelles la responsabilité revient communément à différents services, la mise en œuvre relève de la responsabilité de Grangeneuve, en étroite collaboration avec les organisations du monde agricole et les exploitations. Il est nécessaire que les initiatives viennent des agriculteur-riche-s. L'agriculture fribourgeoise, responsable de 14 % des émissions directes et indirectes de GES du canton, prend pleinement conscience de son impact climatique. Produire de la nourriture a un coût environnemental, c'est un fait. L'objectif pour l'agriculture fribourgeoise est d'améliorer l'efficacité de cette production pour réussir à produire mieux au niveau agronomique, mais pas moins. Nourrir la population doit en effet rester sa tâche principale.

Au-delà de cette priorité, les exploitations agricoles jouent un rôle clé dans la transition énergétique, notamment en développant l'installation de méthaniseurs et la pose de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments, ainsi que sur d'autres infrastructures agricoles, telles que les serres ou les systèmes de protection de cultures pérennes. De plus, les actions des agriculteur-riche-s – peuvent influencer à long terme le potentiel de séquestration du carbone dans les sols.

Les principales mesures incluent l'amélioration de la résilience climatique de l'agriculture et la réduction des émissions de GES. Un accent est également mis sur le renforcement de la vulgarisation sur le thème du climat, plus particulièrement sur les techniques de production et la redéfinition des bonnes pratiques agricoles. Au-delà des différents projets et mesures mis en place dans le cadre des volets « Atténuation » et « Adaptation », le Canton travaille intensivement à la mise en place d'une stratégie d'irrigation et au développement d'infrastructures permettant d'assurer l'approvisionnement en eau des alpages. Des mesures axées sur la promotion des circuits courts et le soutien à la production locale, ainsi que celles visant à promouvoir les produits du terroir, viennent compléter le rayon d'action du volet agricole du Plan Climat Agriculture.

Afin de soutenir un aspect important qui ressort de la « Stratégie Climat pour l'Agriculture et l'Alimentation 2050 » de la Confédération qui consiste à promouvoir la consommation de protéine végétale, le Canton donne l'opportunité d'octroyer, de 2024 à 2026, une contribution supplémentaire à la surface pour la culture de légumineuses à graines destinées à l'alimentation humaine.

Considérant que la production agricole ne constitue qu'un maillon du secteur agroalimentaire, des efforts sont attendus dans les domaines de la transformation, de la commercialisation et des comportements des consommateur-riche-s. Bien que l'agriculture soit au cœur de cet enjeu, le défi ne pourra être relevé qu'au travers d'une implication de l'ensemble de la chaîne, dans une logique de la fourche à la fourchette.

Produire mieux, oui – produire moins, non.

Axe 5: Ressources naturelles

La fumure azotée est très importante pour garantir les rendements des surfaces agricoles, mais elle peut aussi avoir des effets négatifs sur les ressources naturelles air-eau-sol. Afin d'évaluer de manière plus précise les besoins en azote des cultures, un projet pilote a été mis en place pour évaluer les épandages d'engrais sur les champs de céréales en utilisant des données satellitaires et de drones (Fertilisation azotée basé sur la télédétection). Le projet comprend une variante avec la quantité d'azote selon les normes de fumure, ainsi que des variantes avec moins d'azote. Le projet s'appuie sur les principes de la fertilisation des cultures agricoles en Suisse (PRIF) d'Agroscope.

Statistiques

Territoire

Le territoire cantonal a une superficie de **env. 167'000 ha** dont:

12'000 ha de surface constructible et dédiée au transport

15'000 ha de surface improductive (lac, montagne)

45'000 ha de forêt

95'000 ha de surface agricole, dont **env. 20'000 ha** de pâture d'estivage

7 % de la surface agricole suisse

72 % de la SAU se situe dans les zones de plaines et de collines

Le canton comprend **75'242 ha** de SAU, dont:

67 % de prairies et pâturages **35'000 ha** de terres assolées (labourées et prairies temporaires)

Env. 24'000 ha de terres ouvertes (essentiellement céréales, pomme de terre, betterave sucrière, colza)

Les **2'598** exploitations fribourgeoises sont en moyenne **32 %** plus grande que les exploitations suisses. **32 %** d'entre elles ont disparu depuis 2000

Source:
BFS

Les objectifs et les mesures de l'axe 5: Ressources naturelles

Objectifs

- > Améliorer la **résilience** de l'agriculture face aux changements climatiques.
- > Atténuer l'impact de l'agriculture sur les **ressources naturelles** (eau, air, sol).
- > Promouvoir une **infrastructure écologique** fonctionnelle.

Mesures

- > **Mettre en œuvre les mesures du plan climat**¹⁰ pour atteindre une agriculture résiliente, réduire les émissions de GES et atteindre une exploitation durable des alpages.
- > **Mise en œuvre de la stratégie pour la protection des sols**¹¹ par les mesures suivantes : réaliser une cartographie complète des sols agricoles fribourgeois, assurer le quota cantonal et développer un processus pour compenser l'emprise SDA, valorisation des matériaux terreux dans l'agriculture et maintenir la base de production (surfaces productives) en intégrant les diverses mesures d'extensification/augmentation de la biodiversité. Renforcer les compétences professionnelles des agriculteur-riche-s en matière de protection des sols dans la formation et le conseil.
- > **Protéger les eaux**¹² par les mesures suivantes : réduction des risques liés à l'utilisation de produits phytosanitaires et diminution des excédents d'azote et de phosphore, maintien de la ressource en eau comme eau potable et mettre en place une gestion des eaux durable et responsable.
- > **Réaliser la stratégie biodiversité**¹³ par les mesures suivantes : mise en œuvre de la Stratégie cantonale biodiversité, définition et planification de l'infrastructure écologique.
- > Promouvoir les **bonnes pratiques agricoles**.
- > Développer le cadre et les conseils aux agriculteur-riche-s dans le domaine de **l'énergie**. Soutenir les agriculteur-riche-s dans leurs projets de production d'énergie verte et de réduction de consommation d'énergie.
- > Améliorer la gestion des conflits d'objectifs dans la mise en œuvre de **l'aménagement du territoire** hors zone à bâtir. Prendre en compte, lors de la pesée des intérêts dans l'aménagement du territoire, la qualité des sols afin de préserver les meilleurs sols. Protéger les sols de qualité face à la pression de la construction (y compris agricole).
- > Gestion des **conflits agriculture – faune sauvage** (protection des cultures, des troupeaux, des ruches, etc.) par la recherche de solutions conjointes entre agriculture, apiculture et gestionnaires de la faune sauvage.

10 Programme Gouvernemental 2022-2026 3.1.1
 11 Programme Gouvernemental 2022-2026 3.1.2
 12 Programme Gouvernemental 2022-2026 3.1.4
 13 Programme Gouvernemental 2022-2026 3.1.5

Eclairage – Concours Plan Climat Agriculture

Le Plan Climat Agriculture a vu le jour au début de l'année 2023, afin de mettre en commun certaines mesures du PCC en lien avec l'agriculture, avec l'appui conjoint de la DIME, la DIAF, de Grangeneuve, d'Agri Fribourg et Bio Fribourg. Au-delà de la participation active des exploitations agricoles au travers de divers projets, Grangeneuve a encouragé les agriculteur-riche-s à proposer des solutions qui tiennent compte de la situation de leurs propres exploitations.

À cette fin, un concours d'idées a été instauré. Les projets soumis devaient répondre à des critères clairs : contribuer de manière visible et si possible mesurable à l'adaptation de l'agriculture aux changements climatiques et/ou à l'amélioration du bilan des émissions de GES, faire preuve d'exemplarité et posséder un caractère innovant. Les soumissionnaires devaient de plus s'engager à mettre en œuvre leur vision, qui devait être réalisable. Le Concours Plan Climat Agriculture, a connu un grand succès. Plus de cinquante projets ambitieux ont été déposés. Ils portaient sur une multitude de sujets ayant pour objectif d'améliorer la résilience des exploitations ou de diminuer les émissions de GES. Parmi ces projets figuraient notamment des concepts permettant de gérer durablement le sol et l'eau, de mettre en place de nouvelles formes de production ou de substituer les énergies fossiles par des énergies renouvelables.

Les lauréat-e-s, sélectionnés par un jury d'experts, ont été salués pour leur engagement et leur innovation. Leurs projets illustrent la diversité des opportunités rencontrées par le secteur agricole dans sa transition vers une meilleure résilience face aux défis climatiques. Avec le Concours Plan Climat Agriculture, les agriculteur-riche-s ont directement été invités à partager leurs approches individuelles à la thématique. Cette participation est importante, car pour aller de l'avant, il ne faut pas seulement des directives, mais aussi des initiatives concrètes du terrain.

Durant l'année 2024, différentes mesures de communication ont été déployées afin de faire connaître les projets des lauréat-e-s, y compris des publications dans le journal Terre-à-terre, le site internet ainsi que dans la presse agricole. Des vidéos sont également disponibles sur Grangeneuve-conseil.ch. Le but étant de sensibiliser la population au fait que le secteur agricole prend activement des mesures en faveur du climat, démontrant ainsi son engagement par des actions concrètes. Au-delà du concours, durant l'année 2025 ainsi qu'en 2026, nous disposerons de plus amples informations sur les différents projets mis en place et profiterons de les vulgariser, afin que tout un chacun puisse en bénéficier et les mettre à profit dans le cadre de son activité professionnelle.



Axe 6: Outils de production

Contexte et défis

Le savoir-faire du Canton de Fribourg dans les domaines de l'agriculture et de l'agroalimentaire est riche et diversifié. Les domaines d'expertise comprennent notamment le maraîchage dans le Seeland, la production laitière en Gruyère, Glâne et Veveyse, les exploitations mixtes en Singine ou encore les grandes cultures dans la Broye. Il est très important pour le Canton de préserver et développer ce tissu artisanal et agro-industriel pour maintenir une agriculture productive sur son territoire. L'augmentation des sécheresses estivales en lien avec le dérèglement climatique et le vieillissement des infrastructures agricoles posent un certain nombre de défis. Pour y répondre, le Canton de Fribourg s'engage auprès des agriculteur-riche-s en investissant dans des projets concrets tournés vers l'avenir.

Au niveau cantonal, plusieurs types de mesures permettent de soutenir les investissements dans les **infrastructures** nécessaires au maintien de la production agricole. Des projets de réfection des chemins agricoles et alpestres qui améliorent l'accès aux champs et aux bâtiments agricoles sont par exemple soutenus par les mesures d'aides structurelles du canton, au même titre que les remaniements parcellaires qui contribuent à favoriser une exploitation des terres plus rationnelle.

Le Canton soutient aussi les projets d'amélioration de la **gestion de l'eau** dans l'agriculture. Cela englobe notamment la mise en place de réseaux d'irrigation permettant de limiter les prises d'eau dans les petits cours d'eau, l'amélioration de l'approvisionnement en eau des alpages mais aussi, dans une moindre mesure, le développement ou la rénovation d'infrastructures de drainage. Dans le contexte actuel, ces projets sont particulièrement importants pour aider l'agriculture fribourgeoise à s'adapter aux changements climatiques.

Parallèlement, un certain nombre de mesures se concentrent sur le soutien aux **constructions rurales individuelles** (fermes, porcheries, poulaillers, serres, locaux de stockage, etc.) ou collectives (coopératives de fromageries, centres collecteurs, etc.) et permettent ainsi aux exploitant-e-s de garder en état ou de moderniser leur outil de production. Des aides sont aussi prévues pour les jeunes exploitant-e-s ainsi que pour les exploitations en difficultés financières.

Grâce aux différentes mesures d'amélioration des structures, de nombreux projets variés d'agrandissement de bâtiments, de modernisation de fromageries, de mise en place de réseau d'irrigation, d'installation de citernes dans les alpages, de réfection de chemin alpestres, etc., sont en phase de réalisation ou en cours de développement. En fonction des caractéristiques de ces projets, des **aides structurelles** cantonales et fédérales sont allouées soit par le biais de contributions à fonds perdu, soit par le biais de prêts.

Le Canton de Fribourg ambitionne ainsi de conserver des infrastructures agricoles à la pointe de la technique et de l'innovation, tout en optimisant les investissements et en maîtrisant les coûts. Cela passe également par une attention particulière apportée à la **formation et au conseil** des exploitant-e-s agricoles, ainsi que par la définition et la communication de visions stratégiques claires et conformes aux objectifs du Canton en matière d'agriculture. Grâce à ces investissements, le Canton de Fribourg se donne les moyens de maintenir une agriculture productive et durable adaptée aux spécificités locales de son territoire et aux changements climatiques.



Pascale Ribordy, responsable du secteur Améliorations structurelles de Grangeneuve:
« Les agriculteur-riche-s sont les champion-ne-s de la résilience. Face aux défis actuels, il est crucial d'assurer la sécurité alimentaire par des outils de production modernes et adéquats. »

Les objectifs et les mesures de l'axe 6 : Outils de production

Objectifs

- > Soutenir l'entretien et la modernisation des **infrastructures agricoles**.
- > Développer les axes d'adaptation de l'agriculture au **changement climatique**.
- > Soutenir la **résilience** des exploitations.

Mesures

- > **Promouvoir une agriculture innovante**¹⁴ par le soutien financier pour pérenniser et développer les infrastructures.
- > Elaborer et mettre en œuvre la **stratégie de l'irrigation** et soutenir la réalisation des projets d'infrastructures.
- > Encourager et soutenir les projets d'approvisionnement en **eau des alpages**.
- > Encourager les agriculteur-riche-s à collaborer pour réaliser des **infrastructures en commun**.
- > Accompagner le développement de projets sur le plan de l'**aménagement du territoire (fromageries, serres, installations énergétiques)**.
- > Accompagner la mise en œuvre du **droit foncier rural** (Aménagement du territoire, reprise de la ferme).

Eclairage – bâtiments d'habitation et annexes agricoles situés hors de la zone à bâtir

La séparation des zones constructibles et non constructibles est l'un des principes fondamentaux de l'**aménagement du territoire**. Il sert à garantir une utilisation mesurée du sol et à préserver les terres cultivables. Les zones agricoles doivent donc être largement préservées des constructions. Selon le droit fédéral, certaines constructions en zone agricole, donc hors zone à bâtir, sont néanmoins conformes à l'affectation de la zone.

Le **droit d'habiter** hors de la zone à bâtir reste donc réservé à un groupe limité de personnes. Selon l'article 34 de l'ordonnance fédérale sur l'aménagement du territoire, sont conformes à la zone, les constructions destinées à l'habitation qui sont indispensables à l'exploitation de l'entreprise agricole correspondante (art. 7 LDFR), y compris les besoins en logement de la génération cédante. Si la gestion de l'exploitation est possible depuis la zone d'habitation, ou si les conditions de l'exploitation ne requièrent pas une présence permanente sur place, aucune nouvelle surface habitable ne peut être autorisée. Les nouvelles constructions destinées aux besoins d'habitation doivent être indispensables à l'exploitation de l'entreprise agricole. Lors d'une demande de nouvelle construction ou d'extension, une vérification intervient.

¹⁴ Programme Gouvernemental 2022-2026 1.2.7

La directive relative aux habitations agricoles et bâtiments ruraux hors zone à bâtir du 20.12.2022 de la Direction du développement territorial, des infrastructures, de la mobilité et de l'environnement (DIME) / DIAF clarifie et simplifie le traitement des demandes de permis de construire correspondantes. Elle précise en détail les conditions à remplir pour qu'une demande puisse être acceptée et énumère les bâtiments annexes qui peuvent être autorisés. La directive s'appuie sur la jurisprudence pertinente du passé et sur la pratique d'autres cantons.

Pour définir si une présence permanente sur place est indispensable et si le besoin en logement est objectivement nécessaire, les valeurs limites suivantes sont déterminantes : bétail laitier consommant des fourrages grossiers et vaches mères de plus de 20 UGB, bétail d'engraissement et d'élevage de plus de 60 UGB, porcs d'élevage et volailles de plus de 100 UGB, ainsi que les exploitations d'estivage de plus de 60 pâquiers normaux. Pour un logement d'employé, les valeurs limites doivent être au moins deux fois plus élevées. Conformément au principe de nécessité, la surface des bâtiments d'habitation ne doit pas être surdimensionnée. Les surfaces habitables maximales suivantes peuvent être acceptées : logement du ou de la chef-fe d'exploitation 180 m², grands-parents 100 m² et apprenti-e-s 20 m².

Les **nouveaux logements** doivent en premier lieu être construits dans les masses bâties existantes et former une unité architecturale avec les autres parties de l'exploitation. Les exploitations agricoles situées dans la zone à bâtir ou à proximité de celle-ci ne peuvent pas construire de logements supplémentaires dans la zone agricole. Le critère de proximité de la zone à bâtir est un ordre de grandeur de 500 mètres maximum à vol d'oiseau ou de 1 km de distance en voiture. Environ 70% des centres d'exploitation agricole du Canton de Fribourg sont concernés par cette mesure. Pour ces exploitations, il reste la possibilité d'agrandir les bâtiments d'habitation agricoles conformément aux articles 24 et suivants de la loi sur l'aménagement du territoire. Il y est défini dans quel cadre les habitations peuvent être transformées, agrandies ou démolies et reconstruites. La directive du 28 février 2023 de la DIME clarifie l'application de la loi en ce qui concerne la modification de bâtiments situés hors de la zone à bâtir et qui ne sont plus conformes à l'affectation de la zone.

La révision de la loi sur l'aménagement du territoire (LAT2), adoptée par le Parlement fédérale à l'automne 2023, apporte de nouveaux défis. Ainsi, le nombre de bâtiments situés hors de la zone à bâtir doit être stabilisé à partir du 29 septembre 2023 (date d'adoption de la loi révisée). Chaque nouveau bâtiment doit être compensé par la démolition d'un bâtiment existant. L'ordonnance correspondante, qui règle la mise en œuvre, est en consultation au moment de la rédaction du présent rapport. Toutefois, il semble que les constructions hors de la zone à bâtir ne seront pas facilitées pour l'agriculture.

Produire mieux, oui – produire moins, non.

Axe 6: Connaissances spécialisées et outils de production

Grangeneuve élabore en ce moment une **stratégie d'irrigation** afin de soutenir le développement d'infrastructures hydriques performantes, qui garantissent la production agricole locale, tout en assurant une utilisation durable des ressources en eau. Ces travaux sont financés par le Plan Climat. Un comité de pilotage multidirectionnel, réunissant la DIME et la DIAF, a été constitué pour accompagner ces travaux, coordonner les grands projets d'irrigation et faciliter leur mise en œuvre. Le comité travaille en parallèle à la mise en place d'une plateforme transversale sur le thème des prélèvements des données agricoles. Un mandat a été confié à un groupement de bureaux d'études. Un rapport doit être remis au Conseil d'Etat courant 2024.

Statistiques

Améliorations des structures

18'671'789 CHF de subventions annuelles cantonales et fédérales

39'419'000 CHF de prêts annuels octroyés

Env. **80 millions** CHF de travaux annuels réalisés grâce aux subventions et aux prêts

213'479'506 CHF de prêts actifs (**1883** prêts actifs)

Source :
Grangeneuve 2023



Axe 7: Paiements directs et revenu agricole

Contexte et défis

Paiements directs

La planification agricole est parfois sujette à des facteurs d'insécurité. La suspension de la PA 22+, la validation tardive des trains d'ordonnances, ainsi que les nombreuses interventions au Parlement fédéral en sont autant d'exemples. Ce manque de sécurité a été l'une des raisons de la « révolte agricole » du printemps 2024. En 2023, la politique agricole a franchi une nouvelle étape en termes de complexité avec la mise en œuvre de l'initiative parlementaire 19.475 *Réduire le risque de l'utilisation de pesticides*. L'introduction de nombreuses nouvelles mesures, notamment dans le domaine des paiements directs, a constitué un défi de taille pour tou-te-s les partenaires impliqué-e-s. Toutefois, dans ce contexte mouvant, l'agriculture fribourgeoise a montré sa forte capacité d'adaptation et le montant total des paiements directs versés aux exploitations agricoles fribourgeoises n'a que très peu varié par rapport à l'année précédente. Pour illustrer la complexité de la mise en œuvre de certaines mesures prises au Parlement fédéral, voici quelques exemples tirés de la pratique :

Le 13 avril 2022, le Conseil fédéral a adopté le paquet d'ordonnances pour une eau potable propre et une agriculture plus durable. Une première partie de l'initiative parlementaire 19.475 a ainsi été mise en œuvre. Cette publication a suscité de nombreuses questions de la part des exploitant-e-s quant à l'application des mesures qui devaient déjà être prises lors de la planification de l'assolement et de l'ensemencement des cultures d'automne 2023. Malgré les efforts intensifs de tou-te-s les acteur-ric-e-s pour obtenir les informations nécessaires et les transmettre à la base, de nombreuses questions sont restées sans réponse. Grangeneuve a tenté d'informer au mieux les exploitant-e-s sur les nouvelles exigences par le biais de séances d'information durant l'été et par le biais d'une campagne d'information décentralisée de grande envergure durant les mois d'hiver. Près de la moitié des exploitant-e-s du canton de Fribourg a participé à l'une de ces séances d'information, ce qui démontre bien l'importance accordée à leur mise en place.

En outre, les **systèmes informatiques** ont dû être adaptés afin d'annoncer les nouveaux programmes lors du recensement d'automne 2023, bien que certaines exigences détaillées n'aient été connues qu'avec la publication du paquet d'ordonnances et des instructions correspondantes en novembre seulement. Finalement, la plupart des exigences étaient claires et les nombreuses demandes des exploitant-e-s ont été satisfaites avec une certaine souplesse concernant les inscriptions et les annulations de programmes. Il est important de constater que les trois versements des paiements directs ont pu être effectués dans les délais.

Le Canton de Fribourg soutient un système de contrôle efficace et crédible. L'agriculture fribourgeoise reçoit environ CHF 200 millions de paiements directs par an. Il est juste que l'utilisation de ces fonds publics soit contrôlée pour garantir leur bonne utilisation. Un grand besoin de coordination s'est fait sentir entre les autorités cantonales, fédérales et les organisations de contrôle. La tâche herculéenne consiste à mettre sur pied une **coordination de contrôle** adéquate, à superviser les nouvelles inscriptions dans un délai raisonnable afin d'éviter les demandes de remboursement. De plus, les contrôles doivent être coordonnés avec d'autres offices tels que l'OSAV ou l'OFEV. Enfin, le personnel de contrôle (souvent des agriculteurs et agricultrices) doit être formé de manière à savoir exactement ce qu'il doit contrôler et de quelle manière effectuer ces tâches. Ceci avec l'objectif constant de limiter le nombre des contrôles pour chaque exploitation, afin de diminuer la charge administrative tout en garantissant les exigences légales et la crédibilité auprès des consommateur-ric-e-s.

Les agriculteur-ric-e-s fribourgeois-e-s se sont bien informé-e-s sur les nouveaux programmes et ont réfléchi à l'**orientation stratégique** future de leurs exploitations. Beaucoup ont essayé de compenser les pertes liées aux contributions à la sécurité de l'approvisionnement par d'autres mesures de paiements directs. Une réflexion globale est nécessaire à cet égard, car toutes les adaptations ne font pas forcément du sens, par exemple si les nouveaux programmes impliquent des investissements trop importants ou une baisse de rendement trop radicale. Il est réjouissant de constater que certain-e-s exploitant-e-s ont reconnu que les nouveaux programmes les obligeaient à remettre en question leurs anciennes procédures. Souvent, il a démontré qu'il était possible d'obtenir des résultats tout à fait satisfaisants avec des procédures modifiées. Ces réflexions font également naître des idées d'approches innovantes, que ce soit au niveau des cultures ou des pratiques culturelles – des aspects important par suite du défi climatique.



David Stöckli, responsable du secteur des paiements directs de Grangeneuve : « Le système des paiements directs a atteint une complexité qui pousse tou-te-s les acteur-ric-e-s à leurs limites. Outre le développement constant de la numérisation, le système doit être simplifié de fond en comble. Seuls des objectifs clairs peuvent être atteints en commun. »

Revenu agricole

Le revenu agricole moyen se situe entre CHF 75'000 et CHF 80'000 (cf. « État de la situation »). Le revenu agricole d'une exploitation dépend entre autres de sa taille et de son orientation et donc de très nombreux facteurs sur les marchés d'approvisionnement et de vente. Et ces facteurs peuvent même avoir des effets différents sur la même exploitation. Par exemple, en 2023, les rendements des cultures fourragères étaient très bons en raison des précipitations. En revanche, le printemps mitigé et la sécheresse qui s'en est suivie ont mis à mal les grandes cultures, ainsi que les cultures fruitières et maraîchères. Cela a entraîné des répercussions sur les prix des produits agricoles, qui varient toutefois en fonction de l'organisation du marché. Ainsi, les **prix** varient très fortement, notamment pour les cultures maraîchères ou les porcs, alors qu'ils fluctuent moins pour les céréales ou le lait. Toutefois, contrairement à la plupart des autres produits, de nombreux prix sont définis directement ou indirectement dans l'agriculture. Outre l'effet indirect de la protection douanière, il existe des prix indicatifs de la branche pour de nombreux produits (p. ex. pour le lait, les céréales, les betteraves sucrières, les pommes de terre), qui sont négociés par les partenaires du marché et qui évitent ainsi de trop grandes fluctuations de prix. Le prix à la production du lait¹⁵, important pour le Canton, a augmenté de 1,4 % en 2023 par rapport à l'année précédente pour atteindre 76.36 centimes par kilogramme. Il s'agit du niveau le plus élevé depuis 2009. Le niveau est encore nettement supérieur pour les produits AOP à forte valeur ajoutée. Parmi les facteurs qui influencent ce prix figurent les coûts de production du lait, le mode de mise en valeur et la situation du marché en Suisse et à l'étranger. En raison des « Révoltes agricoles », les prix sont revenus sur le devant de la scène politique. Plusieurs interventions demandent que la Confédération exerce à nouveau une plus grande influence sur la formation des prix (p. ex. motion Nicolet 21.4124 : *Lier le supplément pour le lait transformé en fromage au prix indicatif*; motion Rueggsegger 24.3206 : *Possibilités de coopération entre producteurs agricoles. Créer plus de transparence et des prix équitables*).

De 2015 à 2022, l'indice des prix des produits agricoles n'a cessé d'augmenter et le revenu agricole s'est amélioré. Cependant, depuis 2021, les **coûts** des intrants tels que les semences, les engrais, les produits phytosanitaires, le diesel, l'électricité, les médicaments, les amortissements, les salaires, les fermages, les intérêts débiteurs et les taxes sur la production ont fortement augmenté, ce qui a entraîné une baisse du revenu agricole en 2022 par rapport à l'année précédente. Les chiffres pour 2023 ne sont pas encore disponibles. En conclusion, et comme déjà évoqué dans la prise de position du Conseil d'Etat au postulat 2024-GC-41 *Des prix justes pour les familles paysanne*, il appartient en principe aux organes représentant les intérêts des agriculteurs d'intervenir pour influencer les prix du marché.

Suite à la révolte agricole, l'OFAG est en train d'évaluer des mesures pour agir sur les prix et la **transparence des marges** : observer le marché ; examiner, dans le cadre de la PA30+, l'asymétrie entre les acteurs du marché ainsi que la transparence dans la formation des prix (demandé par le postulat 22.4252 *Concurrence sur le marché de l'alimentation*) ; élever le niveau des prix à la production grâce aux instruments de politique agricole, notamment la protection douanière ; favoriser la différenciation des produits agricoles par exemple par les certifications AOP, AOC et IGP. Une intervention trop élevée de l'Etat dans ce domaine augmentera cependant la dépendance déjà très importante de l'agriculture à l'égard de la collectivité publique. S'agissant d'un renforcement de la transparence au sujet des marges de l'ensemble de la chaîne de valeur, celui-ci aurait inévitablement comme effet secondaire, une augmentation des exigences de contrôle et de la charge administrative sur toute la chaîne de production, y compris l'agriculture, ce qui n'est souhaité ni par le Conseil d'Etat, ni par le secteur agricole. D'autre part, le Canton de Fribourg exportant une grande part de sa production agricole, cette question ne saurait être réglée au niveau cantonal, mais devrait être traitée au minimum sur le plan national. Sur le niveau cantonal, seules des interventions ponctuelles, dans des secteurs particuliers sont envisageables, telle que la promotion de l'écoulement du bétail que le Canton soutient concrètement depuis 1995.

Statistiques

Exploitations

2'234 exploitations bénéficiaires de paiements directs

6'533 (EPT) personnes actives dans l'agriculture et **5'082 (EPT)** personnes active dans l'agroalimentaire, représentent **10,2 %** des emplois du canton

Les exploitations fribourgeoises sont en moyenne **32 %** plus grandes que les exploitations suisses

3'780 numéros BDTA (banque de données sur le trafic des animaux)

2'601 détenteurs d'animaux de rente à titre de loisir

796 apiculteurs

5 piscicultures

Source : GELAN

¹⁵ Statistique de l'OFAG

Les objectifs et les mesures de l'axe 7 : Paiements directs et revenu agricole

Objectifs

- > Valoriser les atouts et les spécificités de l'agriculture fribourgeoise dans l'élaboration de la politique agricole fédérale.
- > Défendre un revenu assurant une bonne qualité de vie des exploitant-e-s agricoles.
- > Contribuer à une simplification administrative de la politique agricole et des paiements directs.

Mesures

- > Assurer la part du financement cantonal aux paiements directs fédérales.
- > Utiliser au maximum la marge de manœuvre cantonale pour promouvoir une agriculture productive et rémunératrice dans le respect de l'environnement.
- > Assurer l'information et la formation continue pour les agriculteur-riche-s, les préposé-e-s locaux, les bureaux de conseil et les collaborateur-trice-s de l'Etat, pour à la mise en œuvre des dispositions fédérales.
- > Assurer une bonne coordination des contrôles publics et privés. Former et superviser les contrôleur-euse-s public-que-s et privé-e-s.
- > Assurer le bon fonctionnement et le développement de l'outil informatique de la gestion des paiements directs. Soutenir le principe de recensement des données « once only » toute en assurant la sécurité des données.

Eclairage – Numérisation

Le Canton de Fribourg soutient la transparence et une numérisation progressive. Il demande que le principe du « une fois seulement », c'est-à-dire la simplification administrative, ainsi que la protection et la souveraineté soient pris en compte.

L'évolution constante, rapide et complexe des différents domaines liés au secteur agricole exige des solutions informatiques appropriées. De plus, la question cruciale de la sécurité des données doit toujours être prise en compte, car les sommes versées par le biais de ces programmes informatiques sont considérables. Les solutions informatiques doivent permettre de limiter la charge administrative. En cela, le principe du « Once-only » est au cœur de la future gestion des données. Toutes les données ne doivent être saisies qu'une seule fois dans un système et doivent ensuite pouvoir être utilisées par tous les systèmes périphériques.

Le Canton de Fribourg travaille avec la solution informatique Gelan, qui traite de nombreuses thématiques dans le domaine de l'agriculture. Depuis 1999, le système est exploité en commun avec les cantons de Berne et de Soleure. Les différentes générations du logiciel ont donné satisfaction puisqu'elles ont permis de verser à chaque fois les paiements directs aux exploitants et exploitantes dans les délais impartis. Depuis 2024, les contributions aux améliorations structurelles sont également traitées au moyen de Gelan. Le système actuel atteindra bientôt son seuil critique d'exploitation. Raison pour laquelle un renouvellement complet a été initié, « Gelan AIS », avec un objectif de mise en œuvre en 2027. En parallèle une étude mandatée par la Conférence des directeurs cantonaux de l'agriculture (CDCA) est en cours, avec le but d'évaluer un système unique pour tous les cantons. Aujourd'hui, cinq systèmes informatiques cantonaux

différents sont utilisés en Suisse. Chaque adaptation d'ordonnance, aussi petite soit-elle, doit être programmée dans chaque système avec un effort et des coûts plus ou moins importants. Afin d'optimiser l'efficacité dans ce domaine, des discussions intensives sont en cours.

Des efforts sont également déployés au niveau fédéral pour faire progresser la numérisation. L'OFAG a créé en 2022 le domaine de direction « Numérisation et gestion des données ». Celui-ci s'occupe de la stratégie de numérisation sous la devise « Une valeur ajoutée grâce aux données ». Cette stratégie vise un échange de données sécurisé via une plateforme centralisée pour l'ensemble du secteur alimentaire. Des groupes de travail doivent définir des normes pour les données qui permettent leur échange. Si la numérisation comprend certains risques, elle apporte également de nombreuses opportunités qu'il convient d'exploiter de manière optimale.

Produire mieux, oui - produire moins, non. Axe 7 : Paiements directs et revenu agricole

Le Conseil d'Etat défend le revenu des familles paysannes et les investissements en faveur de la production. En janvier 2024, le Conseil d'Etat a transmis au Département fédéral de l'économie, de la formation et de la recherche sa position sur les moyens financiers destinés à l'agriculture pour les années 2026 à 2029. Il constate que ceux-ci ont diminué ces dernières années en chiffres relatifs et s'oppose donc à une nouvelle réduction qui entraînerait une baisse des revenus des agriculteurs et agricultrices. De plus, cette diminution menacerait à la fois la sécurité de l'approvisionnement et les efforts du secteur en vue de son adaptation aux conséquences du changement climatique. Dans le cadre de la PA 2030+, la sécurité d'approvisionnement doit à nouveau revêtir une importance accrue.



6 Conclusion et perspectives

L'objectif du rapport agricole est multiple, il permet tout d'abord de faire une évaluation des mesures cantonales fixées en 2019 et en l'occurrence, cette évaluation s'avère plutôt positive puisque la majorité des objectifs ont été atteints avec succès.

Il est important de s'arrêter sur ce qui s'est fait pour éventuellement corriger le tir et surtout coller au plus près de la réalité afin de fournir des réponses adéquates. Un deuxième rôle du rapport agricole est de mettre en lumière le cadre existant tant à l'échelon fédéral que cantonal. Il est central de connaître les « règles du jeu » pour en tirer le meilleur profit possible pour nos exploitantes et nos exploitants.

Finalement, le rapport permet de définir les perspectives pour les années futures. Il met en lumière la vision du Conseil d'Etat ainsi que les objectifs et les mesures pour atteindre ces objectifs dans sept axes (1. production agricole et filières, 2. Recherche, formation et conseil, 3. Exploitation familiale et développement social, 4. Sécurité alimentaire et santé animale, 5. Ressources naturelles, 6. Outils de production, 7. Paiements directs et revenu agricole).

Par ailleurs il fait également office de rapport suite au Postulat 2024-GC-41 « Des prix justes pour les familles paysannes » pris en considération par le Grand Conseil le 3 septembre 2024.

Le Canton de Fribourg défend une agriculture professionnelle, productive, respectueuse de la qualité de vie des exploitant-e-s, de l'environnement et des animaux.

Comme évoqué plusieurs fois dans le texte, la politique agricole est avant tout élaborée au niveau fédéral, sans oublier que d'autres politiques sectorielles de la Confédération (aménagement du territoire, politique environnementale, etc.) exercent aujourd'hui une forte influence sur l'agriculture.

Ceci n'empêche pas les cantons de s'impliquer pour faire valoir leur vision dans le cadre de l'élaboration de la politique agricole de demain. En l'occurrence, le Canton de Fribourg, orienté vers la production, tient à défendre avec conviction sa vision pour la PA 2030 : produire mieux, oui – produire moins, non.



7 Annexe Evaluation des mesures cantonales 2019

Mesure	Appréciation	Remarques
1. Production agricole et filières		
Promouvoir les produits du terroir fribourgeois et de proximité en collaboration avec « Terroir Fribourg (TF) » via la certification et la communication	1	Etat au 31.12.23: 72 producteurs et 923 produits (cf. Reporting TF).
Promouvoir les produits durables et de proximité dans la restauration collective via des cours de formation continue pour les restaurateur-riche-s, la certification des restaurants et l'intégration de critères dans les procédures d'appel d'offre	1	29 établissements ont signé la Charte fin 2023.
Soutenir par la recherche, le conseil et l'analyse des choix stratégiques des filières	2	Pas vraiment de suite au rapport Filagro, avant tout des conseils à des entreprises individuelles, à part certaines démarches « collectives » (projet ReLait) – une étude pour la filière du lait a été effectuée en 2023.
Aider les filières à obtenir des labels pour leurs produits ou des appellations à forte valeur ajoutée tels qu'AOP/IGP	1	Le Canton de Fribourg siège avec les nouvelles (Jambon de la Borne et Boutefas) 6 AOP - le plus grand nombre des AOP en Suisse.
Soutenir l'agriculture biologique à travers du conseil et la promotion des ventes	1	Echanges réguliers, décision le 29.06.22 de ne pas faire un plan d'action cantonal mais de se concentrer sur des projets concrets, notamment le Pan Climat Agriculture, dont Bio FR fait partie du groupe pilote, ou par la promotion des produits, Grangeneuve offre son conseil agricole à toute orientation de production.
Garantir le contrôle et la certification en collaboration avec d'autres partenaires	1	Le SAAV apporte aide et soutien, les interprofessions doivent suivre les processus prescrits (SAS, OIC, etc.) Séances régulières avec les interprofessions.
Promouvoir les produits du terroir et les traditions alimentaires comme vecteurs de l'offre touristique fribourgeoise	1	Premières activités communes dans le cadre du « plan de relance » ont été lancées. La collaboration entre TF et l'UFT est renforcée – UFT est désormais membre du TF.
Promouvoir et soutenir l'élevage, ainsi que l'écoulement du bétail (bovins, porcin)	1	Développement commun du « programme bovin » avec les organisations d'élevage bovin (enveloppe financière avec marge de manœuvre pour des projets innovants).
Promouvoir et soutenir l'élevage, ainsi que l'écoulement du bétail (ovins, caprins, chevalin)	1	Réorganisation de la fédération ovin-caprin (renforcement du comité directeur, adhésion directe, création de départements).
Confirmer Grangeneuve comme centre de compétences lait et agroalimentaire	1	Organisation de la conférence internationale du réseau européen FACE à Grangeneuve en octobre 2023. Rencontres régulières avec les acteurs du marché laitier sur le canton de Fribourg (notamment via le projet ReLait).
Encourager, dès la phase initiale, les projets précurseurs et innovants. Promouvoir activement l'innovation, notamment par le Prix de l'innovation agricole, mais aussi au travers de la stratégie agroalimentaire du Conseil d'Etat	1	Bilan positif des différentes démarches soutenues par le canton. Grangeneuve fortement impliqué. Prix à l'innovation à partir de 2022, en collaboration avec Raiffeisen. Augmentation du montant du prix et renforcement de la communication.

Mesure réalisée	Mesure partiellement réalisée	Mesure non réalisée
1	2	3

Mesure	Appréciation	Remarques
2. Recherche, formation et conseil		
Développer le campus de Grangeneuve en utilisant le maximum de synergies avec Agroscope	1	Synergies pour « animaux » et réflexions en cours pour infrastructures (énergie, recyclage, etc.) et mobilité.
Construire une nouvelle ferme-école	1	Ferme réalisée, biogaz mis en service en mars 2023.
Construire une nouvelle halle des technologies sur le site de Grangeneuve	1	Réflexion à mener en parallèle du projet La Grange Neuve (déménagement de la fromagerie).
Réaliser une ferme-école Bio à Sorens	3	Priorités données à d'autres projets. Rapports en cours pour répondre au postulat « Glasson ».
Assurer un enseignement et une formation continue de qualité pour les agriculteur-riche-s	1	> Formation initiale: effectifs à la hausse – réforme du CFC en cours – risques et opportunités. > Formation continue: nouvelle forme « hybride » suite au Covid (présentiel et en ligne, vidéos, etc.) – mieux mettre en avant les essais réalisés par Grangeneuve.
Assainir la Grange Neuve avec une nouvelle affectation des locaux	1	Etablissement de l'avant-projet en cours sur la base d'un crédit d'étude.
Renforcer les compétences de formation et de conseil en matière de préservation des ressources naturelles, d'économie d'énergie et d'adaptation aux changements climatiques	1	> Grangeneuve offre un conseil « énergie » et a été « accrédité » pour la démarche Agri-PEIK. > Dans le cadre du plan climat, une démarche de conseil sur la base de bilans carbone a été initiée pour des exploitations pilotes.
Développer le Centre de compétences lait et agroalimentaire	1	Lancement en août 2021.
Soutenir le développement de l'agriculture 4.0 (projets novateurs, recherche, formation et vulgarisation). Sensibiliser à l'utilisation de solutions numériques (tracteur GPS, applications numériques de gestion, etc.)	1	Démarche agriculture et industrie 4.0 (stratégie agroalimentaire (AA)); cours smart farming au brevet.
Mettre en œuvre le plan d'action phytosanitaire national (encadrement des agriculteur-riche-s)	1	Mise en œuvre en cours sans problèmes, sur la base d'un rapport intermédiaire en 2024, la suite du plan d'action est à discuter: Avec la mise en œuvre de l'iv.pa 19.475, de nombreuses mesures, prévu par le plan cantonal, sont devenus obligatoires par la politique agricole nationale.
Encourager la mise sur pied de projets de développement régional (PDR)	1	PDR Seeland en cours, Grangeneuve se met à disposition d'accompagner d'autres initiatives venant de groupements de production.
Développer les compétences méthodologiques des conseillères et conseillers agricoles notamment dans le coaching, la gestion de conflits, la vision et les veilles stratégiques	1	L'amélioration des compétences est une tâche constante. Une offre de médiation a été mise en place. La collaboration avec des médiateur-riche-s externes est à instaurer pour répondre à la demande croissante.
Développer les partenariats externes de Grangeneuve, notamment dans le cadre du réseau (ADALUS)	1	Réseau animal de rente positif; nouveaux « partenariats » via la stratégie AA.

Mesure	Appréciation	Remarques
3. Exploitation familiale et évolution sociale		
Renforcer les compétences du personnel en contact avec les agriculteur-riche-s en matière de soutien social	1	En voie, avec des défis liés aux quelques administrés pas contents à cause d'un report de délai ou un préavis négatif.
Créer un réseau de sentinelles et de mentors chargés de déceler les situations de crise dans le milieu agricole	1	Cellule AED professionnelle, réseau de sentinelles et médiateur-ice-s.
Encourager et soutenir des projets de plateforme de rencontre ou d'événements récréatifs entre producteurs et consommateurs	1	> Gn est mandatée pour organiser Expo Bulle et le marché-concours. > Des manifestations des branches sont soutenu à travers la promotion des produits.
Mettre en œuvre les Aides aux Exploitations Agricoles en difficulté (Cellule AED)	1	COSTRAR, COPIL. Communication automne 2023.
Mettre en œuvre les Aides aux Exploitations Paysannes (AEP)	1	Tâche permanente, important par exemple suite à la sécheresse et au manque de liquidités en 2022.
Thématiser les aspects sociaux de l'agriculture, notamment dans la formation et la vulgarisation agricole	1	Démarches lancées par exemple pour Relait en 2023 (aspects sociologiques). Une étude a été faite pour le rapport agricole 2024.
4. Sécurité alimentaire		
Surveiller les acteur-riche-s de l'agroalimentaire, notamment les filières et les interprofessions de produits du terroir ou régionaux	1	> Bien. Echanges réguliers. Table ronde annuelle 26.09.22. > Une réserve IP jambon borne et boutefas.
Conseiller les acteur-riche-s de l'agroalimentaire, notamment les filières et les interprofessions de produits du terroir ou régionaux	1	> Bonne à très bonne collaboration avec la filière laitière (échanges annuels, projet DurAOP par exemple). > Collaboration renforcée pour les maraîchers (Ins).
Organiser périodiquement des tables rondes avec tou-te-s les acteur-riche-s	1	Bien. Echanges réguliers. Table ronde annuelle 26.09.22.
Surveiller les détenteur-riche-s de bétail	1	Santé et bien-être animal: suivis bons et réguliers.
Conseiller les détenteur-riche-s de bétail	1	> Conseils et projets réguliers par le secteur production animale de la section Agriculture: ReLait, parasites des bovins, pâture, qualité des fourrages, suivi de troupeau, affouragement, etc. > nouveau conseil en construction rurale (diminution des émissions d'ammoniac, organisation du travail, volume fosses).
Garantir une eau potable de qualité	1	> Plus de 3'100 échantillons analysés des 155 distributeurs d'eau potable. > Pour environnement et cours d'eau, situation précaire sur canton, améliorabile.
Être à jour dans l'évaluation et suivre l'évolution des risques en matières sanitaire (Escherichia coli, salmonelle, listeria...) et vétérinaire (grippe aviaire, peste porcine...)	2	Santé animale à jour. Risques et menaces de grippe aviaire HPAI concrets, BVD en baisse et peste porcine africaine à venir (cf. voisins européens directs), de même que EHD et BTV 3 en UE.
Recenser le cheptel et ses mouvements	2	Recensements animaux à onglons bien. Pour les détentions de volaille, enregistrements SIPA ne correspondent pas à l'art. 18a OFE (RS 916.401), expl hobby 1'300 et vérifications lors de la grippe aviaire 2023, sous l'égide de Grangeneuve section agriculture.
Lutte contre les épizooties	1	Actuels: grippe avaire, BVD et peste porcine africaine.
Former les collaborateur-riche-s aux nouvelles techniques et aux nouveaux risques	1	Continu. Dernière formation cantonale transversale 09.11.22, 07.04.2023, 22.05.2024.

Mesure	Appréciation	Remarques
Veiller au bon état de préparation de tous les partenaires d'intervention contre les épizooties et plan OCC (Organe cantonal de conduite)	2	Document et formations OCC à jour. Stock et solutions centralisés depuis août 2023. Le niveau de préparation de l'équipe d'intervention monte en même temps que le niveau de connaissance des partenaires transversaux au fur et à mesure des exercices. Formations régulièrement exercées au niveau intercantonal.
Adapter les moyens de lutte à l'évolution des risques d'épizooties (BVD, varroa et loques, salmonellose bovine...)	1	Deux campagnes nationales d'éradication totale dès le 01.10.2024, piétin (5 ans) et BVD phase 2 (2+1 an).
Coordonner les contrôles en bonne intelligence avec les autres services de l'Etat et les organismes extérieurs	1	Fait. 2 fois par an, par coordination des contrôles (8 boxes), fonctionne.
Collaborer à la mise en place de la stratégie STAR (diminution des antibiotiques, cf. «Eclairage: ReLait») et faire vivre la Charte des bonnes pratiques des vétérinaires praticien-ne-s	1	Relait fonctionne bien, fin de phase exploitations fin 23, puis reporting et analyse.
Développer le guichet unique «Export» pour faciliter l'administration pour les entreprises exportatrices	1	Guichet international SAAV pleinement fonctionnel. Nouvel outil eCert en 2023: FR canton pilote, puis tout est numérisé Confédération-cantons.
5. Ressources naturelles		
Soutenir le développement de capacités de stockage d'engrais de ferme suffisant permettant leur utilisation pertinente, afin de réduire les risques de lessivage des éléments nutritifs de la végétation et diminuer, finalement, leur présence dans les eaux (ne plus avoir besoin de puriner pour vider sa fosse à purin)	1	Groupe interservices SEN – Grangeneuve (coordination DIAF) « engrais de ferme » se réunit au moins 1 fois par année. Rediscussion du formulaire « Calcul volume de fosse » avec objectif d'augmenter les capacités de stockage.
Actualiser l'inventaire des fosses à purin et contrôler leur état en fonction du risque	2	L'inventaire des fosses est mis à jour en fonction des demandes de permis de construire. Les risques d'atteintes aux eaux par les installations de stockage des engrais de ferme ont été identifiés et priorisés. Un inventaire par bassin versant des fosses à purin a été élaboré et publié dans le Plan sectoriel de gestion des eaux (cf. fig.29 p. 60) en 2021. Pour les contrôles périodiques des fosses existantes, il s'agit encore de déterminer la meilleure méthode de contrôle possible et compatible avec les exigences légales puis de la mettre en œuvre.
Délimiter l'ERE et mettre en œuvre l'utilisation extensive	2	L'ERE a été actualisé pour toutes les eaux du canton et est disponible à titre d'information sur le portail cartographique et sur GELAN depuis fin 2022. La mise en extensif est prévue pour la totalité des surfaces concernées à partir de 2028. Un groupe de travail impliquant des représentant-e-s de Grangeneuve, du secrétariat général de la DIME, du Service des forêts et de la nature et du Service de l'environnement travaille sur les futures modalités de mise en œuvre et de contrôle des restrictions d'utilisation de l'ERE. Basé sur des cas concrets de situation sensible, l'objectif est de trouver des solutions qui soient économiquement et techniquement acceptable pour les exploitant-e-s agricoles et écologiquement acceptable pour les eaux. Les 1'143 ha de SAU qui se trouvent dans l'ERE correspondent à 1,5 % des quelque 75'000 ha de SAU du canton. La situation peut être problématique pour les 115 exploitations qui ont plus de 10 % de leurs surfaces situées dans l'ERE.

Mesure	Appréciation	Remarques
Accompagner les projets économiques en eau et prévenir les conflits d'usage	1	2023, une stratégie d'irrigation pour le canton et une proposition comment promouvoir l'adduction en eau dans les alpages seront élaborés.
Renforcer les compétences de conseil dans le domaine de la détention animale	1	Projet de coaching construction bien débuté, collaboration à l'interne de Grangeneuve garantit une amélioration du conseil.
Réaliser une cartographie complète des sols agricoles fribourgeois	1	Le Conseil fédéral a donné son feu vert au concept de cartographie des sols de Suisse le 29 mars 2023. Dans le canton de Fribourg, un projet pilote a été réalisé en 2023 à Prez-vers-Noréaz.
Définir une méthodologie et une procédure pour réhabiliter les sols agricoles dégradés	1	Conformément au principe du plan sectoriel SDA de la confédération, il incombe aux cantons d'élaborer une carte indicative des sols valorisables et réhabilitables pour la compensation des SDA (par exemple un sol situé au-dessus d'une ancienne gravière et qui n'a pas été reconstitué avec suffisamment de soin). En 2022 le caractère anthropique et dégradé des sols de 31 sites a été vérifié sur le terrain et pour l'essentiel été confirmé. Les insuffisances auxquelles il est nécessaire de remédier ont été identifiées et des modalités d'intervention proposées. L'intégration des exploitants dans la démarche a permis de s'appuyer sur leur savoir et de favoriser l'acceptation des mesures. La carte sera publiée en 2024. Parallèlement, le potentiel de compenser les SDA bâties pour des constructions étatiques est étudié.
Prendre en compte, lors de la pesée des intérêts dans l'aménagement du territoire, la qualité des sols afin de préserver les meilleurs sols	1	Grangeneuve fait les expertises pour toutes les demandes de permis de construire dans la zone agricole ainsi que pour les modifications des plans d'aménagement local. La pesée des intérêts est effectuée par la DIME. Pour un développement ultérieur, l'objectif devrait être reformulé.
Etendre le réseau de mesure de l'humidité des sols qui indiquent la capacité du sol à supporter des charges afin de prévenir des dommages irréversibles	1	Une nouvelle station sur un sol agricole a été installée à Sommentier en 2021, portant le nombre de stations de mesures (sites agricoles) à 6. https://www.humidite-des-sols.ch/carte
Promouvoir les bonnes pratiques culturelles (sans labour, engrais vert, pendillard, poids des machines)	1	Tâche continue, accentuée par la mise en œuvre des mesures du Plan Climat Agriculture. Groupe de travail Gn-SEn-SAAV se réunisse 2x année pour la communication coordonnée pour la réduction des émissions d'ammoniac.
Accompagner les projets visant à l'amélioration de la biodiversité	1	En route avec un renforcement important de 2 EPT pour le conseil en biodiversité via la stratégie biodiversité. Collaboration avec le SFN et les groupes cibles pour la planification des nouveaux projets de biodiversité régionaux ainsi que pour la planification de l'infrastructure écologique.
Développer les conseils aux agriculteur-riche-s dans le domaine de l'énergie	1	> 0,3 EPT sont réservés pour le conseil projets énergie. A la mi-2024, il a été constaté qu'une augmentation des EPT n'est, à l'instant, pas nécessaire. > Organisation d'une journée Énergie à Grangeneuve en septembre 2024.

Mesure	Appréciation	Remarques
Développer le champ de connaissances sur les ressources naturelles (par exemple le parcours de l'eau dans le sol)	1	> Les bases ont été créées, entre autres, dans le cadre de l'élaboration du plan sectoriel des infrastructures d'eau potable et du plan sectoriel de la gestion des eaux (PSGE). > Des objectifs prioritaires ont ainsi été fixés afin de développer le champ de connaissance pour le fonctionnement des captages stratégiques et permettre de concilier ainsi la protection de ces ressources essentielles pour l'alimentation en eau potable du canton avec les activités agricoles notamment. > Dans ce contexte, des études hydrogéologiques doivent être réalisées afin de préciser en premier lieu la sensibilité des captages stratégiques aux changements climatiques et aux risques de pollution. > Un financement complémentaire est recherché afin d'accélérer la mise en œuvre de ces mesures.
Mettre en place une gestion des eaux durable et responsable	1	Elaboration d'une stratégie d'irrigation et promotion/accompagnement des 4 grands projets d'irrigation. Soutien de projets pour améliorer l'adduction en eaux sur les alpages.
Protéger les sols de qualité face à la pression de la construction (y compris agricole)	2	Conflits d'intérêts existent, d'où l'important de la collaboration avec les services de la DIME.
Soutenir les agriculteur-riche-s dans leurs projets de production d'énergie verte et de réduction de consommation d'énergie	1	Nouvelle biogaz à Grangeneuve depuis mars 23 en production.
Mettre en place des mesures en faveur du climat dans le cadre du plan climat	1	En route, mandat donné à Agridea, «pooling» de différentes mesures avec participation de Agri Fribourg et Bio Fribourg.
Mettre en œuvre la stratégie cantonale de développement durable	1	En route.
6. Savoir-faire et outils de production		
Inciter les agriculteur-riche-s à recourir aux offres de formation et de conseil de Grangeneuve	2	Par l'intermédiaire des membres de la vulgarisation agricole, plus de 1'700 agriculteurs et agricultrices sont informé-e-s dix fois par an sur des thèmes techniques et stratégiques relatifs à la gestion de l'exploitation, ainsi que sur les cours de formation continue à venir. Ce modèle d'information doit être modernisé et étendu à d'autres chef-fe-s d'exploitation. En cas de modifications législatives importantes, les chef-fe-s d'exploitation sont informé-e-s et accompagné-e-s lors de manifestations supplémentaires. Dans le cas des modifications importantes de l'ordonnance sur les paiements directs dans le cadre «trajectoire de réduction», environ 1000 agriculteurs et agricultrices ont participé à 19 séances d'information au total. De telles manifestations décentralisées seront organisées à l'avenir en fonction des besoins.
Maintenir les aides structurelles	1	> Beaucoup de contributions nationales et cantonales, FR en très bonne position comparé avec d'autres cantons. > Une planification pluriannuelle est en élaboration pour faire face à l'augmentation des demandes attendue en raison de la stratégie 30+ de la Confédération.
Soutenir des projets pilotes capables de faire évoluer les techniques et leur utilisation (recherche appliquée)	1	Important d'avoir des partenaires académiques/scientifiques; ressources limitées à l'interne.
Soutenir des projets novateurs et durables pour faire face aux changements climatiques	1	En route avec le plan climat.

Mesure	Appréciation	Remarques
Encourager les agriculteur-riche-s à collaborer pour réaliser des infrastructures en commun	2	Peut être renforcé.
Mettre en œuvre les mesures d'améliorations structurelles pour les projets individuels et collectifs	1	Tâche permanente.
Inciter les agriculteur-riche-s, lors d'investissements, à planifier à moyen terme les remboursements bancaires, en leur offrant des prêts agricoles adaptés	2	Discuté avec les agriculteurs dans le cadre d'aides structurelles ou conseil et élaboration de budgets d'exploitations. Le risque lié aux remboursements bancaires sera étudié de manière plus approfondie en 24/25 en vue de la situation économique tendue de nombreuses exploitations.
Accompagner le développement de projets sur le plan de l'aménagement du territoire	1	En route, bonne collaboration avec SECA.
Mettre en œuvre le nouveau plan directeur cantonal (régler la construction de serre, porcherie, halle à volaille)	1	En route.
S'engager en faveur d'une augmentation de la part fédérale dans le financement des aides structurelles	1	Ordonnance nationale renouvelée au 1.1.23; FR profite d'un soutien important par la confédération vu à la fin des années nous avons des projets prêts pour soutien.
Préparer l'introduction de la PA22+ (droit foncier rural, endettement...)	2	En route mais retardé à la suite des décisions du parlement.
7. Paiements directs		
Participer à l'élaboration de la politique agricole fédérale au sein de groupes de travail ou d'experts	1	Tâche continue, participation dans des groupes de travail.
Assurer la part du financement cantonal aux paiements directs	1	Tâche continue, processus budgétaire.
Utiliser au maximum la marge de manœuvre cantonale pour promouvoir une agriculture productive et rémunératrice dans le respect de l'environnement	1	Tâche continue. Étroite échange avec le conseil.
Participer à des projets pilotes pour être à l'avant-garde des futures dispositions et mettre en évidence plus concrètement les spécificités de l'agriculture fribourgeoise	1	En route via la stratégie agroalimentaire et d'autres projets réalisés avec des partenaires comme Agroscope, la HAFL et autre.
Organiser des séances d'information et de formation continue pour les agriculteur-riche-s, les préposé-e-s, les bureaux de conseil et les collaborateur-riche-s de l'Etat, afin de les préparer à la mise en œuvre des nouvelles dispositions fédérales	1	En route, fonctionne encore mieux avec la proximité du conseil avec l'exécution depuis la fusion SAgri – Grangeneuve.
Mettre à niveau les collaborateur-riche-s de l'Etat par la formation continue interne, intercantonale, fédérale, scientifique ou d'organismes de la branche	2	Les conseiller-ère-s et/ou agronomes devraient plus s'informer par eux/elles-mêmes, lecture régulière par exemple de la presse agricole / spécialisée.
Former et superviser les contrôleur-euse-s public-que-s et privé-e-s	1	Formations des assistants officiels (AO) par le SAAV pour ComExa (OSAV): 2 nouveaux examens et audits internes tous les 3 ans pour toutes les AO (AFAPI, SAAV, etc)

Mesure	Appréciation	Remarques
Assurer la validation et le suivi des annonces de manquements faites par les contrôleur-euse-s	1	Les résultats de contrôle sont transmis à Grangeneuve par les organisations de contrôle et par le SAAV et sont traités selon les bases légaux.
Accompagner les exploitations dans leur mise en conformité par la vulgarisation agricole	1	Tâche continue
Poursuivre le développement de l'outil GELAN – élément de la cyberadministration 4.0 – conçu pour les paiements directs, comme une porte d'entrée aux services de l'Etat pour les agriculteur-riche-s	2	En route, développement de neu-AIS sans alternative pour assurer le fonctionnement, instrument fonctionne bien; discussions stratégiques en cours (diminution du nombre de systèmes cantonaux, s'aligner avec d'autres partenaires).
Contrôler et apurer les données du recensement agricole en réalisant des contrôles selon les rythmes imposés par la Confédération	1	La coordination de contrôle se fait sur la base de Gelan KOWE. Deux séances de coordination par année avec le SAAV, le SEN et l'Association Fribourgeoise des Agriculteurs pratiquant une agriculture respectueuse de l'environnement (AFAPI) et des animaux ont lieu.
Assurer le recensement des apiculteur-riche-s, des pisciculteur-riche-s professionnel-le-s et des détenteur-riche-s d'animaux de rente à titre de loisir: ces données servent en premier lieu à la prévention des épizooties	2	Recensements animaux à onglons, apiculteur-riche-s et poissons bien. Pour les détentions de volaille, enregistrements SIPA ne correspondent pas à l'art.18a OFE (RS 916.401) cf. 1'300 exploitations hobby.
Exécuter l'attribution des paiements directs de façon diligente, transparente et constante dans la pratique	1	Tâche continue.
Simplifier l'administration des paiements directs et fournir des outils informatiques simples et adaptés	2	> Tâche continue, fonctionne bien avec GELAN, mais la politique agricole devient de plus en plus compliquée. > Définir le soutien « administratif » que doit/peut offrir Grangeneuve aux agriculteur-riche-s.



Impressum

Éditeur

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts **DIAF**

Auteur-e-s

David Aeschlimann, Benoît Castella, Didier Castella,
André Chassot, Nadine Degen, Samuel Joray,
Peter Maeder, Jean-Charles Philipona, Pascale Ribordy,
Michel Roulin, Grégoire Seitert, David Stöckli,
Pascal Toffel, Christian Vægeli, Urs Zaugg

Photos

Photo de couverture: Titelseite: © Dominique Savary
P. 2, 5, 7, 12, 18, 20, 25, 26, 72 © wapico ag
P. 11, 41 © shutterstock
P. 15, 59, 70 © Upperview Productions Sàrl
P. 23, 61 © Daniela Hodel
P. 33, 39, 45 © Eleveurs Fribourg
P. 35, 37 © Etat de Fribourg – wapico
P. 44 © SAAV
P. 29, 47, 51, 55 © Grangeneuve

Traduction

Anita Iten

Concept, graphisme et réalisation

wapico ag

Imprimeur

Service d'achat du matériel et des imprimés **SAMI**

Copyright

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts **DIAF**

Adresse de commande

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts **DIAF**
Ruelle de Notre-Dame 2, 1701 Freiburg
T +41 26 305 22 05
www.fr.ch/diaf

Tirage: 200 exemplaires.
Imprimé sur du papier 100 % écologique.
Cette publication est également disponible en allemand.

Direction des institutions, de l'agriculture et des forêts **DIAF**
Direktion der Institutionen und der Land- und Forstwirtschaft **ILFD**
Ruelle de Notre-Dame 2, 1701 Freiburg
T +41 26 305 22 05

www.fr.ch/diaf

Septembre 2024

